

6265298

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 04/06/2021
Retour Préfecture : 04/06/2021



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Séance du 29 avril 2021

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 29 avril 2021

1 - DELEGATIONS DE VOTE.....	4
2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.....	4
3 - INSTALLATION DE CONSEILLERS METROPOLITAINS SUPPLEANTS.	4
4 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT.	5
5 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 MARS 2021. APPROBATION.	9
6 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE-RENDU.....	10
7 - INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DES SOLS DES COMMUNES D'AMIENS METROPOLE. CONVENTIONS.	10
8 - ASSOCIATION CAP VERT AMIENS. SUBVENTION. ANNEE 2021.	11
9 - GRATTEPANCHE. PROJET DE PARC EOLIEN SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE. DEMANDE D'AVIS.....	11
10 - AMIENS. ACCOMPAGNEMENT DU PROJET COMMERCIAL SCI LES COTEAUX. AMENAGEMENT D'UN TOURNE-A-GAUCHE RUE ALEXANDRE DUMAS. CONVENTION DE PARTICIPATION POUR REALISATION D'EQUIPEMENTS PUBLICS EXCEPTIONNELS.	28
11 - AMIENS. RUE TITIEN. RECONSTRUCTION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT. PROTOCOLES TRANSACTIONNELS.	29
12 - VERS-SUR-SELLE. AMENAGEMENT D'UNE CHICANE ET D'UNE ECLUSE A L'ENTREE NORD. LIEU-DIT LE CULMONT (RD8). FONDS DE CONCOURS. CONVENTIONS.....	29
13 - ASSOCIATION NATIONALE DES DIRECTEURS DE RESSOURCES HUMAINES DES TERRITOIRES. ADHESION. COTISATION 2021.	29
14 - ASSOCIATION NATIONALE DES DIRECTEURS DES RESSOURCES HUMAINES. ADHESION. COTISATION 2021.....	30
15 - SNCF. CONVENTION POUR LES ABONNEMENTS SCOLAIRES REGLEMENTES. AVENANT N°1.	30
16 - ASSOCIATION FRANÇAISE DES CORRESPONDANTS A LA PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL. CLUB DE LA SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION FRANÇAIS. ADHESIONS.	31
17 - NPNRU QUARTIERS NORD. RESTRUCTURATION COMMERCIALE DU COLVERT. PARTENARIAT TRIPARTITE AVEC LA VILLE D'AMIENS ET L'AGENCE NATIONALE DE COHESION TERRITORIALE. AVENANT N°2.....	31
18 - AMIENS. RENOUVELLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL PAR LA SIP POUR LE CONSEIL CITOYEN D'ÉTOUVIE. CONVENTION D'OCCUPATION A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE.	32
19 - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT D'AMIENS METROPOLE. BILAN FINAL 2012-2019....	32
20 - DELEGATION DE COMPETENCES DES AIDES PUBLIQUES A LA PIERRE. BILAN FINAL 2013- 2020. DELEGATION DE COMPETENCES AU PRESIDENT POUR LA PERIODE 2021-2026. CONVENTIONS.	37
21 - DELEGATION DE COMPETENCE DES AIDES PUBLIQUES A LA PIERRE. COMMISSION LOCALE D'AMELIORATION DE L'HABITAT. COMPOSITION. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.	40

22 - AMIENS. ÉTOUVIE. ASSIETTE FONCIERE NECESSAIRE A LA REALISATION DE LA FUTURE MEDIATHEQUE DU SECTEUR OUEST. ACQUISITION AUPRES DE LA SIP.	41
23 - BIBLIOTHEQUES D'AMIENS METROPOLE. ASSOCIATION DES UTILISATEURS DES LOGICIELS ARCHIMED. ADHESION. ANNEE 2021.....	41
24 - BIBLIOTHEQUES D'AMIENS METROPOLE. ASSOCIATION POUR LA COOPERATION DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION MUSICALE. ADHESION. ANNEE 2021.....	42
25 - CONTRAT LOCAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE. ANNEE 2021. AVENANT.....	42
26 - AMIENS. LE SAFRAN. SCENE CONVENTIONNEE. CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2021-2024. ART EN TERRITOIRE.....	42
27 - MUSEES D'AMIENS. EXPOSITION CHASSEURS DE TRESORS. ARCHEOLOGIE ET BANDE DESSINEE. PARTENARIAT AVEC LE MUSEE DU LOUVRE ET ON A MARCHE SUR LA BULLE. CONVENTION.	43
28 - EXPOSITION ARTS PLASTIQUES ET VISUELS DANS L'ESPACE PUBLIC. APPEL A PROJETS. LES RENCONTRES AUDIOVISUELLES. SUBVENTION. ANNEE 2021. CONVENTION.	44
29 - STRUCTURES CULTURELLES. SUBVENTION D'INVESTISSEMENT 2021. CONVENTIONS.	45
30 - FONDS DE SOUTIEN AUX ARTISTES DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE LIEE A LA COVID-19.	46
31 - AMIENS. STADE DE LA LICORNE. COVID-19. JAUGE REDUITE ET HUIS CLOS. SAISON SPORTIVE 2020-2021. MISE A DISPOSITION AU PROFIT DE LA SASP ASC FOOTBALL. REDUCTION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION. AVENANT N° 3.	50
32 - ESTREES-SUR-NOYE. INTERET COMMUNAUTAIRE. CONVENTION DE REMBOURSEMENT POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET DES EQUIPEMENTS SPORTIFS.	52
33 - GRATTEPANCHE. INTERET COMMUNAUTAIRE. CONVENTION DE REMBOURSEMENT POUR L'ENTRETIEN DES VOIRIES.	53
34 - REMIENCOURT. INTERET COMMUNAUTAIRE. CONVENTION DE REMBOURSEMENT POUR L'ENTRETIEN DES VOIRIES METROPOLITAINES.	53
35 - SAINT-FUSCIEN. INTERET COMMUNAUTAIRE. CONVENTION DE REMBOURSEMENT. CONVENTIONS D'OCCUPATION DE LA BIBLIOTHEQUE ET DE LA SALLE DE TENNIS DE TABLE.....	53
36 - SAINT-SAUFLIEU. INTERET COMMUNAUTAIRE. CONVENTION DE REMBOURSEMENT. CONVENTION D'OCCUPATION DE LA SALLE DES FETES.....	53
37 - SALOUËL. INTERET COMMUNAUTAIRE. CONVENTION DE REMBOURSEMENT POUR L'ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS.....	53
38 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.	54

La séance est ouverte à 18 h 07

M. GEST : Je déclare la séance ouverte.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

M. GEST : Je voudrais déjà commencer par vous présenter les délégations de vote :

M. THÉVENIAUD	excusé	
M. Daniel LEULEU	donne pouvoir à	M. Guy PENAUD
Mme Julia BELLINA, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	M. Renaud DESCHAMPS
M. Édouard DUSSART	donne pouvoir à	M. Dominique EVRARD
M. Pierre LEPOETRE	excusé	
M. Ismaël BARA	donne pouvoir à	M. Fabien VOULMINOT
Mme Assia NOUAOUR	donne pouvoir à	M. Tarek BAÏS
Mme Evelyne BECKER	donne pouvoir à	Mme Émilie THÉROUIN
Mme Isabelle RAMBOUR	donne pouvoir à	M. Jean-Paul CHAMPION
M. François DÉCAVÉ, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	M. Julien PRADAT

DONT ACTE

2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.

M. GEST : Claude VITRY est là, fidèle au poste. Bonsoir. Et Thomas LHERMITTE également. Ils sont donc de fait désignés comme secrétaire et secrétaire adjoint de notre séance.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. GEST : Mes chers collègues, en ce début de conseil, je voudrais d'abord avoir une pensée pour notre collègue Madame RAMBOUR, maire de Saleux, dont la fille de 28 ans est décédée vendredi dernier et dont le deuil aura lieu demain. Évidemment, on peut ressentir ce que Madame RAMBOUR subit aujourd'hui. Une très jeune femme de 28 ans, c'est à la fois terrible et malheureusement nous ne pouvons que lui manifester notre amitié et notre soutien.

Je voulais également, à cette occasion, indiquer que dans notre pays, malheureusement, les attentats islamistes se succèdent, les marches blanches se multiplient, les discours compatissants s'additionnent. Nous en étions, vendredi dernier, au 18^e attentat islamiste contre les forces de l'ordre depuis 2012. Les discours sont nombreux, je l'ai dit. J'ai considéré qu'il n'y avait pas lieu, donc, d'ajouter le mien. Je vous demande simplement, en ce début de séance, de respecter une minute de silence.

(Une minute de silence est observée.)

Je vous remercie.

3 - INSTALLATION DE CONSEILLERS METROPOLITAINS SUPPLEANTS.

M. GEST : Le point numéro 3 de l'ordre du jour consiste à installer des conseillers métropolitains suppléants.

Alors, c'est le cas de Monsieur SCHIMEL qui représentera désormais la commune de Saint-Sauflieu. Mais Madame le Maire de Saint-Sauflieu est là, donc il n'est pas parmi nous, à moins qu'il assiste simplement... Si ? Non. D'accord.

Mais c'est également le cas de Madame Marie-Christine ZOUINI qui remplace Monsieur Patrick LELIEVRE pour Sains-en-Amiénois. Voilà. Madame ZOUINI est présente au fond. Je la salue.

Et en votre nom à tous, je les déclare tous les deux installés dans leurs fonctions de conseillers métropolitains suppléants pour représenter leur commune.

DONT ACTE

4 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT.

M. GEST : Je vous rappelle, tout d'abord, que notre prochaine séance se tiendra le jeudi 3 juin prochain à 18 heures. Le lieu vous sera communiqué ultérieurement. Évidemment, en fonction des décisions gouvernementales s'agissant du traitement de l'épidémie, on verra s'il y a encore lieu de se réunir ici. Nous prendrons la décision avant donc le 3 juin.

Je voulais également vous indiquer, parmi les bonnes nouvelles que Marc FOUCAULT vous avait annoncées comme étant relativement proches sur le front de l'économie, une première bonne nouvelle puisqu'aujourd'hui la Société AssurOne , qui se trouve être une entreprise du groupe PREVOIR qui est bien connu et qui propose des solutions technologiques et digitales complètes et innovantes, a décidé d'installer un troisième point existant sur le territoire français à Amiens, et ce 60, rue de la Vallée. L'entreprise envisage d'embaucher 40 collaborateurs. Il a commencé à en recruter 11. Dès le 31 mai, ce sont 10 nouveaux collaborateurs, dont les recrutements sont actuellement en cours, qui rejoindront leur nouveau site. Et donc c'est, comment dirais-je, l'occasion donc, une nouvelle fois, de saluer le travail patient et efficace de notre service du développement économique animé par Marc FOUCAULT. Je les en remercie et je vous donne rendez-vous pour la prochaine bonne nouvelle, si je puis m'exprimer ainsi, non pas que je veux faire preuve d'optimisme, mais parce que je sais qu'irréremédiablement il va y en avoir d'autres.

Je voulais également signaler, à la demande de notre éminent collègue vice-président au tourisme, Paul-Éric DÉCLE, que, comme vous l'avez sans doute vu, le marché sur l'eau a été sélectionné pour le concours du plus beau marché de France de TF1. Et donc pour l'emporter, il faut obtenir le plus de voix possible et bien entendu battre tous les concurrents. Je ne peux donc que, avec Paul-Éric, vous inviter à voter pour notre beau marché en vous rendant sur le site votreplusbeaumarche.fr, à ne pas confondre avec d'autres compétitions organisées par des groupements divers et variés.

J'ai souhaité aujourd'hui que vous ayez un point rapide sur une politique dont nous parlons rarement, qui est à la fois la politique menée par Amiens Métropole mais également par la ville d'Amiens, avec un service unique : c'est la politique internationale que nous menons. Et donc, pour ce faire, je vais donner la parole à Stéphanie DAPSANCE, la directrice de ce service. Et pour être tout à fait dans le droit fil de l'animation de cette réunion, je dois d'abord suspendre la séance pour donner la parole à Stéphanie DAPSANCE. J'ai donc suspendu la séance.

(La séance est suspendue à 18 h 15.)

M. GEST : Stéphanie, vous avez la parole.

MME DAPSANCE-DIXON : Merci, Monsieur GEST. Bonsoir à toutes et à tous. Je remercie donc le président de me permettre aujourd'hui de vous parler de cette activité, donc, et l'action internationale d'Amiens Métropole.

Rappeler, donc, tout d'abord que s'investir, donc, sur la scène internationale, c'est contribuer à mettre en place une stratégie d'attractivité du territoire et de son rayonnement. C'est aussi une démarche partenariale dans différents domaines. Donc je les ai cités, vous pouvez les lire. Bien sûr, le développement économique, le tourisme, l'environnement, la culture, etc.

Et donc, pour ce faire, comme l'a rappelé Monsieur GEST, la collectivité s'est dotée d'une mission spécifique qui est la mission Europe et International. Elle est composée, donc, d'un élu référent, vous l'avez compris, donc Alain GEST, qui est à la fois, donc, maire-adjoint aux relations extérieures, donc l'international, et puis également je voulais rappeler que nous travaillons aussi avec tous les élus bien évidemment qui ont envie d'inscrire leurs projets dans une démarche internationale. Nous sommes tout naturellement rattachés à la direction générale adjointe attractivité du territoire, dont le directeur est Arnaud RIQUIER, et qui me soutient, là-bas, en régie. Et enfin donc, rappeler que nous sommes trois personnes : moi qui dirige, donc Stéphanie DAPSANCE, et mes deux collaborateurs qui sont Tristan MONTIGNY et Omar EL GNAOUI.

Nous avons une spécificité dans cette mission, comme l'a rappelé aussi Monsieur GEST, c'est que nous travaillons à la fois pour la ville et la métropole. En fait, nous travaillons pour un territoire.

Donc... Ah ! on est allés un petit peu trop vite, peut-être la slide d'avant.

Bon. Simplement le titre : quelles actions menées par Amiens et sa métropole en Europe et à l'international ?

Alors, trois principaux volets d'actions.

D'abord, nous devons dynamiser les relations institutionnelles, on appelle cela aussi les villes jumelles, avec un axe fort donc sur la mobilité des jeunes mais également sur l'apprentissage des langues étrangères.

Nous sommes aussi dans la construction de projets solidaires qu'on appelle aussi la coopération décentralisée ou l'action internationale. Grâce à ces collaborations, nous réalisons des effets de levier, c'est-à-dire que nous trouvons des partenaires financiers, comme les Agences de l'eau ou l'Agence française de développement à Paris.

Enfin, nous développons des projets européens pour obtenir des cofinancements de la part de la Commission européenne, l'Union européenne, afin de valoriser les projets de la collectivité.

Enfin, vous rappeler aussi qu'il est important de s'inscrire dans les grands événements internationaux du type Jeux olympiques de 2024 et se faire aussi connaître des réseaux diplomatiques et d'influence.

Pour ce qui est des actions institutionnelles, vous connaissez déjà, j'imagine, les villes avec qui Amiens est jumelée. Mais je voulais aussi expliquer donc à tous les maires qui sont là que nous travaillons aussi pour eux et qu'ils nous arrivent ponctuellement, voire de manière récurrente, de collaborer avec les comités de jumelage, notamment de Longueau, de Saint-Fuscien, Sains ou Dury.

Je passe assez vite parce que l'idée c'est de vous parler de quelques exemples d'actions. Évidemment on ne va pas tous les citer ce soir.

Pour 2021, et si la situation sanitaire le permet bien évidemment, nous fêterons le 60^e anniversaire du jumelage avec Dortmund, Dortmund-Amiens. Pour ce faire, nous voulons marquer ce jumelage par l'acquisition, la création d'une sculpture, d'un Do_Rhino, donc qui est un rhinocéros ailé, emblème de Dortmund. Nous faisons travailler des écoles à la fois amiénoises et allemandes sur ce projet. Rappeler que Dortmund est aussi un partenaire important dans le cadre des actions menées par Amiens for Youth. Enfin, la participation depuis 3 ans d'Amiens au Dortmund.

Enfin, vous dire que nous avons une autre priorité, c'est celle de poursuivre donc les échanges scolaires, ce que l'on fait depuis beaucoup d'années, notamment entre Amiens et Tulsa avec l'école d'immersion.

Et puis, renouer peut-être Amiens – Darlington en ce moment un peu symbolique du Brexit.

Je vous ai mis quelques photos pour illustrer aussi.

Alors, l'action internationale d'Amiens Métropole, c'est un choix. On travaille avec une coopération au Cap-Vert, à Santa Catarina, et une autre coopération au Maroc avec les provinces de Driouch et Nador. Donc effectivement, alors quelques actions pour 2021 et pourquoi aussi le Cap-Vert et Santa Catarina ? Parce qu'environ 1 500 Amiénois sont soit cap-verdiens, soit d'origine cap-verdienne.

Alors, nous intervenons principalement dans le domaine de l'eau et l'assainissement, et donc nous prévoyons de signer très prochainement une coopération institutionnelle avec l'Agence de l'eau Picardie Artois.

On est aussi lauréats du dispositif de financement FICOL, financement des collectivités, donc, en fait financement de l'Agence française de développement à Paris et ce qui va nous permettre de développer les actions que nous menons déjà dans le domaine de l'eau, santé, éducation, formation des agents. Là, il y a des photos des agents qui sont venus à Amiens et puis la visite de la station d'épuration un petit peu plus haut, là-bas, sur place, à Santa Catarina.

Nous travaillons aussi dans le domaine de la santé, notamment grâce à l'intervention du professeur JARDÉ. Et puis, nous donnons aussi beaucoup de matériel soit réformé avec le CHU avec qui on travaille, mais aussi du matériel informatique qui est donc légué par les lycées, du matériel pédagogique, du mobilier de nos écoles qui est réformé mais tout à fait en bon état. Donc, là, vous pouvez voir aussi l'illustration d'une salle complètement équipée. Je précise qu'ils n'avaient absolument rien.

Donc, pour les coopérations Amiens – Nador – Driouch, là encore pourquoi Nador, Driouch ? On a comptabilisé plus de 3 000 Amiénois qui sont originaires de ces deux provinces. Là encore, on intervient dans le domaine de l'eau et l'assainissement. Donc, vous pouvez voir Monsieur DESSEAUX qui ouvre le robinet. Il fait le bonheur d'un certain nombre de personnes. Il est accompagné du président de la province de Driouch, vous le voyez un petit peu plus bas. On lui a remis un bus qui va être donc réformé et adapté pour le transport scolaire. Enfin, on a réussi un projet clé en main, donc en collaboration avec la ville de Lille et la région des Hauts-de-France, donc qui est aussi en partie financé par le ministère des Affaires étrangères.

Simplement une petite mappemonde pour visualiser les actions que nous avons aux quatre coins du monde.

Alors, une action avec la ville d'Amiens, enfin plutôt le petit village parce que ce n'est pas très, très grand, d'Amiens en Australie. Il y a des actions très fortes, notamment un accueil spécifique, vous avez pu vous en rendre compte maintenant sur Amiens, des Australiens lors de leur venue l'Anzac Day.

La construction du pont Bailey qui est en fait une passerelle qui est offerte par le corps royal des ingénieurs de l'armée australienne et qui devrait être installée au Jardin des plantes. Bien évidemment, on verra si on peut l'installer cette année. J'ai de forts doutes. C'est fortement compromis à cause de la crise, mais je l'espère l'année prochaine.

Nous travaillons aussi sur un circuit touristique dédié aux touristes australiens, à une saison culturelle... Enfin, nous participons à la saison culturelle Australia avec le gouvernement australien et l'ambassade d'Australie.

Enfin, quelque chose d'extrêmement important, le devoir de mémoire. Donc, nous sommes en train de mettre en place avec le rectorat d'Amiens des échanges scolaires avec l'école d'Amiens et là vous pouvez voir une photo du dernier Anzac Day. Ils ne nous avaient pas oubliés.

Alors, les actions avec la Chine. Il s'agit d'un partenariat assez ancien, de 1997, pour ceux qui l'ont connu, de Michel BOUCHEZ. Hélène est là, un petit clin d'œil à son père. Et donc que nous avons souhaité renouveler en 2014. Alors, nous avons d'abord travaillé sur les échanges scolaires. Vous pouvez voir des élèves de Luzarches qui sont à Mianyang. Et puis, il y a aussi des pistes intéressantes en matière d'art de la marionnette avec l'opéra du Sichuan, et évidemment il s'agit de la région des pandas qui est toujours très intéressante. D'autres pistes de développement économique en cours avec Zhengzhou dans le HENAN et à Kunming dans le YUNNAN Aussi, j'ai voulu mettre cette photo de Madame le Maire d'Amiens qui reçoit des dons, 90 000 masques, de la part de nos amis chinois quand nous étions en pénurie.

D'autres actions en cours. Notre souhait, c'est de valoriser, de faire vivre le label Ramsar et nous avons été approchés par les villes de Xochimilco et Tabasco, les villes du Mexique, pour travailler sur la gestion des Hortillonages. On n'est qu'au début des prémices, peut-être, d'une coopération. Sachant qu'au ministère, à l'ambassade de France au Mexique, c'est un Amiénois. Donc, ça facilite grandement les échanges.

Ensuite, on s'est rapprochés de Sherbrooke au Québec lors du centenaire de la Grande Guerre et nous avons pour objectif de déjà commencer à travailler sur la francophonie. Vous n'êtes pas sans savoir que la Cité internationale de la langue française ouvrira en 2022 à Villers-Cotterêts. Pour rappel, le français est la 3^e langue des affaires et 14 % de la population mondiale parle français.

Enfin, un des souhaits qui nous tient à cœur avec le président, ce serait de créer un réseau des Amiénois du monde.

Actions européennes. Donc, quelles opportunités pour la métropole ?

D'abord, peut-être rappeler qui fait quoi. Il y a plusieurs fonds, dont le Fonds social européen. Celui-ci est à présent géré par les départements. Le programme opérationnel régional FEADER qui est géré par ma collègue au service des recettes à la direction des finances. Et donc les projets d'actions et de partenariats européens, les programmes Interreg notamment, mais pas seulement.

Il y a aussi les gros programmes comme Erasmus ou Horizon Europe. Et donc, nous, nous intervenons sur tout ce qui entraîne un partenariat avec des étrangers.

Alors, je ne vais expliquer tous les projets. Ce serait trop, trop long. Mais c'est pour peut-être vous dire que nous avons travaillé sur un projet pour le retour à l'emploi de femmes avec des outils numériques innovants, notamment des casques en réalité virtuelle. Et aujourd'hui, il y a 400 femmes qui sont retournées à l'emploi sur l'ensemble du partenariat.

Go Trade que connaissent, peut-être que vous connaissez déjà, qui était de redynamiser les marchés, donc avec des nouvelles animations, et de soutenir, valoriser les commerçants et les petits producteurs. Donc, ce projet va se poursuivre.

Donc, j'avance un petit peu. Donc, pour ce qui est des défis à venir, vous avez entendu parler forcément de notre candidature à la Capitale européenne de la culture et éventuellement en réflexion Capitale européenne verte. Merci.

Alors, nos réseaux, évidemment on ne travaille pas tout seul. Donc, on travaille à peu près avec toutes ces institutions, associations qui sont citées, ce qui fait un peu la richesse aussi de notre mission.

Voilà. Juste un petit mot en anglais, même si on prône la francophonie.

Vous remercier. Merci la régie. Merci Arnaud. Et merci pour votre attention. Et merci de nous faire rayonner, enfin de rayonner et de faire rayonner notre territoire. Merci.

(Applaudissements.)

M. GEST : Merci à Stéphanie qui a les applaudissements du public. Merci d'avoir présenté et d'avoir tenu l'horaire qui avait été imparti.

Si vous avez des questions, bien sûr elle y répondra et je m'y joindrai, si nécessaire. Est-ce qu'il y a des questions ? Non.

Ce n'est pas un budget important d'Amiens Métropole, loin s'en faut. C'est très modeste. Mais quelquefois, on va le voir d'ailleurs dans un des rapports qui arrive après, en fait on a un effet de levier et c'est le cas, par exemple, avec l'Agence française de développement, parce qu'en mettant 14 000 € au titre d'Amiens Métropole, on lève combien ? 425 000 € de l'AFD pour des projets extrêmement concrets pratico-pratiques parce que délibérément nous avons choisi de rendre des services très pratiques aux deux régions du Cap-Vert et du Maroc qui, comme Stéphanie vous l'a indiqué tout à l'heure, sont les deux secteurs que nous avons choisis en fonction effectivement des populations que l'on peut trouver dans notre ville et notre agglomération.

Pas de question(s) ? Merci à Stéphanie. Et je vais donc reprendre la séance.

(La séance est reprise à 18 h 30.)

DONT ACTE

5 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 MARS 2021. APPROBATION.

M. GEST : Reprendre pour passer au procès-verbal de la séance du 18 mars 2021 qui a été mis à votre disposition. Quelqu'un souhaite-t-il faire une observation ? Non. Et donc, je mets au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

6 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE-RENDU.

M. GEST : Conformément à la délibération m'accordant la délégation dans les formes prévues par l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 11 mars et le 21 avril 2021. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur le sujet ? Non. Donc, je prends acte de l'ensemble de ces décisions.

DONT ACTE

7 - INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DES SOLS DES COMMUNES D'AMIENS METROPOLE. CONVENTIONS.

M. GEST : En 2015, le conseil d'Amiens Métropole a approuvé la création d'un service commun qui instruit les demandes d'autorisation d'utilisation des sols de toutes les communes de la métropole, à l'exception de Boves et Longueau, qui gèrent cet aspect en régie, ainsi que les communes de Clairly-Saulchoix, Creuse, Pissy, Revelles, Remiencourt et Seux qui sont en Règlement National d'Urbanisme, c'est-à-dire que les demandes continuent d'être instruites par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer. Effectivement, la politique qu'on a mise en place, c'est lié directement au retrait progressif de l'État dans ce domaine.

Financièrement, les conventions passées pour bénéficier de ce service commun prévoyaient une montée progressive de la prise en charge par les communes, et la répartition entre les communes est calculée pour moitié en fonction de la moyenne du nombre d'actes instruits les 3 dernières années et pour moitié en fonction du potentiel financier de chaque commune de l'année passée.

Le terme des conventions étant fixé au 30 juin 2021, je vous propose d'approuver la convention-type pour le renouvellement de ces instructions, ainsi que la convention proposée avec la ville d'Amiens.

Je vous précise que de nouvelles prestations seront proposées aux communes dans les mois à venir et feront donc le cas échéant l'objet d'un avenant.

Y a-t-il des questions ? Oui. Je vous en prie, Monsieur VOULMINOT.

M. VOULMINOT : Merci. Bonne soirée à tous.

Alors, nous voterons cette délibération. Nous comprenons qu'elle permettra le maintien d'un service commun mutualisé. Cette reconduction fait ainsi la démonstration de l'intérêt porté par la qualité de ce service, donc de ses moyens, au bénéfice de 39 communes, enfin un peu moins, et de la volonté d'Amiens Métropole d'agir en la matière.

Nous avons entendu et compris qu'il existait déjà des espaces de coordination et de concertation du plus global schéma, du SCOT, en passant par le PLH, ou encore des procédures de concertation plus locales concernant des zones commerciales ou économiques.

Mais en s'opposant au transfert des compétences en matière d'urbanisme, rejetant l'idée d'un PLUI, un rendez-vous, nous semble-t-il, a été manqué. Mais nous avons donc maintenant 5 ans pour imaginer un nécessaire plan local d'urbanisme intercommunal ; 5 ans pour en définir ses formes de gouvernance, d'animation, de représentativité et de démocratie ; 5 ans pour évaluer le contexte, débattre des enjeux sur du plus long terme et confronter les arguments. Nous sommes prêts à ce débat et nous vous demandons, Monsieur le Président, de l'organiser.

M. GEST : Merci. Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? Non. Je mets donc aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8 - ASSOCIATION CAP VERT AMIENS. SUBVENTION. ANNEE 2021.

M. GEST : Dans la continuité des missions de solidarité développées ces dix dernières années avec l'appui d'Amiens Métropole, l'Association Cap-Vert Amiens souhaite poursuivre sa mobilisation en 2021 dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, de la santé et de l'éducation.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre d'un projet plus global soutenu par le dispositif FICOL (financement aux collectivités) proposé par l'Agence Française de Développement.

Dans le cadre du soutien aux associations de l'agglomération menant des actions à l'international, je vous propose ainsi de renouveler pour cette année une subvention à hauteur de 14 000 €.

Y a-t-il des questions ? Non. Eh bien, je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9 - GRATTEPANCHE. PROJET DE PARC EOLIEN SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE. DEMANDE D'AVIS.

M. GEST : Puisque c'est la première fois de ce mandat que nous sommes sollicités sur la question des éoliennes et que l'on parle de la méthanisation, avant de laisser la parole à Margaux DELÉTRÉ pour nous présenter le dossier sur lequel nous sommes appelés à donner un avis, je voudrais saisir l'occasion qui nous est donnée pour essayer, ce soir, de placer le débat à distance des propos à la mode et des certitudes faciles, et vous faire partager mes convictions dans ce domaine. Le sujet est trop important pour le lester de leçons pontifiantes et culpabilisantes. Personne n'a de leçon à donner et nous n'avons pas à en recevoir. Personne n'a le monopole du cœur vert.

L'environnement, par sa complexité, ses fragilités et sa force, nous invite à l'admiration autant qu'à l'humilité. Un nuage volcanique islandais a paralysé l'Europe pendant 6 semaines. Un coup de vent a bloqué le canal de Suez, anémiant le commerce maritime mondial. Un virus venu d'un marché de Chine a vitrifié le monde pour un temps dont nous ne connaissons pas encore l'issue. La nature se joue aussi de nous. Il faut accepter qu'elle nous échappe. Il faut accepter l'imprévu.

Nous avons chacun à prendre nos responsabilités devant le spectacle parfois tragique d'une planète que les idéologies industrialistes ont exploitée sans limites, sans se soucier des générations à venir, parce qu'elles ne voyaient le monde qu'à travers leurs grilles de lecture économistes. Parce qu'elles pensaient que le progrès était l'horizon ultime de l'humanité, l'outil absolu de son émancipation, elles ont oublié que la nature avait sa finalité propre, jusqu'à oublier la

nature elle-même. On appelait alors réactionnaires ceux qui voulaient empêcher qu'elle soit défigurée.

Les dégâts causés par la croissance irraisonnée nous rappellent qu'il existe des limites à notre action sur les ressources de la nature, des limites, comme dans l'être humain, à la nature elle-même. En la dépossédant de sa finalité, nous l'avons ouverte à l'infini de notre capacité d'agir et à la standardisation technique. Nous l'avons réduite à n'être qu'une matière première sur laquelle s'est exercée notre volonté de toute puissance. Nous avons évacué le réel au profit d'un monde utopique dans lequel aucune limite ne s'imposerait plus à nous et où nous serions devenus des consommateurs comblés de façon permanente.

Autrefois, nous nous protégeions des excès d'éléments naturels. Aujourd'hui, ce sont de nos excès que nous devons les protéger.

Pour la première fois sans doute de notre histoire pèse sur nos épaules la responsabilité morale de penser et d'agir, car jamais l'humanité n'a été titulaire d'un pouvoir aussi grand sur les conditions même de la vie sur terre. Et qui pourrait être assez inconséquent pour se défaire de cette responsabilité ?

Dans *Pilote de guerre*, SAINT-EXUPÉRY nous rappelle que chacun est seul responsable de tous. Nous avons une responsabilité sans réciprocité envers la nature et envers les générations futures de leur transmettre un monde qui soit encore habitable.

Pour la première fois, la puissance humaine est capable de détruire jusqu'à ce qui précède l'action humaine.

Nous devons nous préoccuper de la Terre, car elle est la condition de l'existence des générations à venir, mais aussi au nom de la nature elle-même, comme si dans le spectacle vulnérable de la vie qu'elle offre, elle adressait à nos consciences un appel muet à sa propre préservation.

Je reste pour ma part toujours interdit devant ceux qui peuvent asséner des sentences définitives, prôner la décroissance comme utopie salvatrice, énoncer des certitudes, lancer des anathèmes contre ceux qui n'en feront, à leurs yeux, jamais assez.

La décroissance ? Nous en avons eu un avant-goût lors du confinement du printemps 2020 et je doute que les Français en redemandent. Écoutez bien cette phrase : « Ce n'est pas la peine de crier décroissance ! décroissance ! Si c'est pour aboutir à une crise majeure, à un taux de chômage et de pauvreté record, à un bouleversement non notre mode de vie, mais de nos possibilités même de vie. » Quel est donc ce furieux réactionnaire qui a dit cela ? Il s'appelle Daniel COHN-BENDIT.

Les prophètes de la fin du monde se sont toujours trompés. La question environnementale a beau traverser désormais toute la société et toutes les forces politiques, elle reste trop captive des activistes qui s'en attribuent la paternité et s'en revendiquent les seuls gardiens légitimes. Quelle prétention ! Il suffit de jeter un regard sur la longue histoire pour mesurer que cette question traverse depuis longtemps la famille de pensée conservatrice et libérale à laquelle j'appartiens et qu'on lui doit toutes les avancées significatives dans la protection de la nature, du Premier ministre dédié à l'écologie jusqu'au principe de précaution constitutionnalisé, en passant par le Grenelle de l'environnement.

Dans notre agglomération, nous n'avons pas la prétention de tout contrôler, mais nous avons choisi d'essayer toutes les mesures qui, par leur hauteur et leur ampleur, nous semblent les mieux à

même de régler un certain nombre de déséquilibres. Ô rien n'est idéal ! Mais nous nous défions des idéologies régénératrices qui voudraient rendre le monde parfait. Nous essayons. Nous tâtonnons parfois. Mais nous avançons.

La solution n'est pas un système exclusif de l'autre mais un équilibre, un mix dit-on, entre toutes les modalités d'action liées aux énergies, sans exclusive et sans dogmatisme.

Dans notre agglomération, nous avons porté le réseau de chaleur, encouragé le tri de manière inédite, fait le pari audacieux de lignes de bus entièrement électriques. Nous nous sommes engagés dans une politique de rénovation thermique des bâtiments parce que le gaspillage d'énergie est dû en priorité à la mauvaise isolation des bâtiments. Nous misons sur la méthanisation pour en faire le symbole évident de l'économie circulaire. Nous avons encouragé les déplacements doux des agents de la collectivité. Nous avons proposé et proposerons encore un plan généreux dédié au vélo. Nous avons lancé la ferme solaire et développé un cluster sur le stockage de l'énergie. Encouragés par la labellisation Cit'ergie, nous poursuivons l'amélioration de la qualité de l'eau et de l'air. On voudrait explorer d'autres pistes, comme l'implantation d'arbres « Algal » dotés de capteurs de particules fines ou l'élaboration d'une ferme urbaine.

Nous ne manquons ni de volonté, ni d'imagination. Ô bien sûr, pris isolément, chacun de ces outils pourrait être discuté. Nous savons que l'électricité n'est pas neutre, mais nous savons aussi qu'elle provient d'une énergie, le nucléaire, à 90 % décarbonnée.

Nous savons que les énergies renouvelables ne sont pas non plus la panacée tant leur participation à la production d'énergie reste marginale. Leur production intermittente est donc compensée par des fossiles. Nous savons, par exemple, que le photovoltaïque nécessite une emprise au sol conséquente et que privilégier des sols déjà artificialisés se révèle coûteux. Nous savons tout cela. Et c'est pourquoi nous avons proposé une feuille de route vers 2050 ambitieuse et variée qui n'exclut aucune forme possible d'énergie renouvelable, pas même l'éolien.

Mais là encore, le dogmatisme qui entoure la passion éolienne nous inquiète, car l'éolien c'est d'abord de l'idéologie tournée contre le nucléaire avant d'être un outil efficace, et c'est surtout une énergie financière, plus qu'une énergie électrique, comme le disait avec clairvoyance le préfet Michel SAPIN, il y a quelques années, à Amiens.

L'éolienne, dont le gigantisme ne cesse de s'accroître, ne défigure pas seulement les paysages, mais l'enchevêtrement de nos souvenirs. Elle réduit la nature à une équation mathématique, à un pourcentage d'émissions de CO₂. Mais le paysage est notre respiration et l'inspiration des philosophes, des poètes, des écrivains, des peintres, des cinéastes. PROUST aurait-il écrit sa *Recherche du temps perdu* en voyant les éoliennes balafrer son village d'Illiers-Combray ? CEZANNE aurait-il peint de la même façon la montagne Sainte Victoire ?

Je ne jouerai pas au Don Quichotte pour ces moulins à vent des temps modernes. Je laisserai les maires choisir. Car contrairement à ceux qui voudraient nous imposer une écologie moralisatrice punitive, je refuse de culpabiliser les édiles soucieux de trouver des solutions pour faire vivre leur commune, comme je refuse qu'on culpabilise ceux qui n'en souhaitent pas sur leur territoire, comme je refuse qu'on incrimine les agriculteurs qui travaillent sans relâche à notre alimentation et veulent se diversifier, comme je refuse aussi qu'on moque ceux qui regardent le Tour de France ou ceux qui rêvent d'aviation. Ma culture n'est pas celle de la dénonciation. Notre politique ne doit pas être celle du mépris mais du compromis.

Président d'Amiens Métropole, je dois amener chacun à partager le projet commun que nous élaborons ensemble. Et aujourd'hui, chacun, en son âme et conscience, doit être placé devant ses responsabilités communales évidemment, métropolitaines bien sûr, mais aussi départementales au niveau de nos paysages.

Les énergies renouvelables ne se réduisent pas à l'éolien ou au solaire, mais doivent impliquer la méthanisation, la géothermie, l'hydroélectricité, lorsque cela s'avère possible. La protection des espaces ne s'exonère pas de l'activité et la mobilité. La végétalisation urbaine se conjugue avec le numérique.

L'exemplarité n'est pas la repentance, mais un modèle à transmettre aux pays qui n'ont pas encore fait les efforts que nous avons déjà réalisés. Nous devons chercher avec notre cœur et notre intelligence à trouver des manières de penser l'avenir sans faire trembler la société avec des discours apocalyptiques.

Les marchands de vent, souvent marchands de peur, ne nous imposeront aucun calendrier. Ils ne feront pas de nous des urgentistes du climat, comme si nous devions avoir honte de ce que nous avons fait et de ce que nous ne ferions pas encore assez.

Notre vision de l'environnement ne dresse pas la nature contre les hommes, mais rend l'homme à la nature, à sa nature. Si on pense sauver la Terre en sacrifiant notre mode de vie, vous ne sauverez ni l'un ni l'autre. L'Homme est une menace autant qu'il est une promesse.

Il y a plusieurs manières de détruire l'humanité. La pollution généralisée rendrait toute vie impossible sur terre, mais nous pouvons aussi produire un monde inhumain. Nous avons à agir de façon que les effets de notre action soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine.

Dans la vie, il y a deux manières de pousser l'humanité à l'action. Il y a ceux qui veulent nous contraindre à agir par la peur en nous infantilisant. Nous, nous souhaitons appeler les êtres à se dépasser, à se montrer créatifs par la sollicitude. Nous n'agissons pas mus par la peur mais par le désir.

Nous demeurons fascinés par le spectacle que nous offre la nature, et c'est la raison pour laquelle nous comptons tout faire pour la préserver, tout faire pour continuer à nous réjouir simplement de la beauté du monde.

Voilà ce que je souhaitais vous dire en introduisant largement le sujet qui nous préoccupe aujourd'hui, mais nous aurons sûrement pendant le mandat à en traiter à plusieurs reprises, et on n'aura pas toujours l'occasion d'y consacrer un peu de temps comme on va le faire aujourd'hui, parce que tout simplement l'ordre du jour nous le permet. Et c'est pour cette raison que je souhaitais cadrer ou en tout cas prendre un peu de recul par rapport à la seule et unique, comment dirais-je, articulation autour du point 9 de l'ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à Margaux DELÉTRÉ.

MME DELETRE : Oui. Merci, Président. Bonjour à toutes et à tous.

La S.A.S. Ferme éolienne de Grattepanche présente une demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien comprenant 4 aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire de la commune de Grattepanche.

La hauteur des éoliennes prévues dépassant 50 mètres, le projet est soumis à autorisation et à enquête publique auprès des communes susceptibles d'être affectées par le projet, ainsi que leurs groupements.

À ce titre, Madame la Préfète de la Somme demande à Amiens Métropole un avis qui sera repris dans la synthèse rédigée par le commissaire enquêteur relative aux observations du public.

Nous avons souhaité, avec le président, mettre ce sujet sur la table pour plusieurs raisons.

D'abord, l'avis des maires de cette agglomération compte. Vous êtes quelques-uns à nous avoir écrit récemment pour nous donner votre sentiment sur l'éolien et nous avons reçu quelques courriers de vos communes, d'habitants de vos communes.

La deuxième raison tient au fait qu'il y a aujourd'hui ce projet d'implantation de 4 éoliennes à Grattepanche et, comme le disait le président, il y en aura d'autres ; il y en a d'autres. Sur le périmètre étendu d'Amiens Métropole, ce sont 19 projets d'implantation d'éoliennes, 19 projets représentant 112 mâts. Cela veut dire qu'aujourd'hui lorsque, quelqu'un vient à Amiens depuis Paris, depuis la Côte d'Opale, depuis Reims, depuis Lille, aujourd'hui toute personne qui vient à Amiens aperçoit au loin la cathédrale. Demain, toute personne qui viendra à Amiens pourrait apercevoir et en premier lieu 112 mâts d'éoliennes.

Force est de constater que notre département suscite et continue de susciter l'intérêt des opérateurs. Dans la région, ce sont 1 500 mâts actuellement, auxquels il faut ajouter un peu plus de 800 éoliennes autorisées, en cours d'installation d'ailleurs, et 751 projets en cours d'instruction.

Je vous donne un autre chiffre : le département de la Somme recense 40 % des éoliennes de notre région. Ce département contribue donc à la planification éolienne de l'État qui s'était pourtant engagé en 2019 à un rééquilibrage, à une meilleure répartition territoriale à l'échelle nationale.

La troisième raison pour laquelle nous avons souhaité avoir ce débat tient à ce que si nous ne l'avons pas ici, où se tiendra-t-il ? Dans nos mairies, dont l'accès est limité du fait de la crise sanitaire ? Dans nos salles des fêtes fermées au public ?

L'acceptabilité des gens, ô combien essentielle pour des projets de ce type, est de plus en plus complexe parce qu'on ne leur permet pas d'être associés suffisamment tôt aux projets.

Il est bien écrit dans les textes et les décrets d'application qu'il faut favoriser la concertation et accompagner les projets à un stade plus précoce de développement. Dans les faits, cela ne se traduit pas toujours ainsi. Cela renforce le sentiment d'inacceptabilité des citoyens, et pour tout projet, quel qu'il soit d'ailleurs. Cela ne concerne pas que l'éolien.

On a voulu sonder les maires enfin parce que nous les croyons encore responsables, animés et concernés par l'aménagement de leur territoire. Amiens Métropole, ce sont 39 communes. Sur un projet comme celui-ci, il ne faut pas que la vision des urbains. Il ne faut pas que la vision des périurbains. Il ne faut pas que la vision des maires ruraux. Il faut la vision de tous et il est important que ce débat ait lieu dans le respect des uns et des autres. Voilà.

Je propose maintenant aux élus de nos 39 communes de s'exprimer s'ils le souhaitent.

M. GEST : Alors, je vais prendre note des demandes de parole. J'ai tout d'abord Marion DOURNEL-GARAT, ensuite on va prendre... on va prendre... Est-ce qu'il y en a d'autres qui souhaitent

intervenir ? Monsieur PRADAT. J'ai vu une main se lever, mais je ne vois pas qui c'est. D'accord. Oui. Oui. J'ai vu. C'est bon. Bah oui, notre collègue maire de Grattepanche. Ensuite, je ne reconnais pas de loin mais je vais l'identifier. Ah ! d'accord. Bon. On va commencer avec Madame DOURNEL-GARAT. Martin DOMISE aussi ? D'accord.

MME DOURNEL-GARAT : Monsieur le Président, chers collègues, je tenais à m'exprimer ce soir sur ce sujet qui revêt un caractère important pour le visage et le futur de notre communauté d'agglomération.

Native de Sains-en-Amiénois, ayant vécu une trentaine d'années dans ce village, je connais comme ma poche le secteur du sud amiénois concerné par ce projet. D'un point de vue paysager et cadre de vie, ces 4 aérogénérateurs mesurant 180 mètres chacun porteraient irréversiblement atteinte à la qualité des paysages ruraux ainsi qu'à leurs sols fertiles. Ce cadre de vie de qualité a une structure paysagère animée par l'horizontalité des champs, des haies, des larris et des bois, rythmée par les villages qui égrainent le plateau.

Ces 4 éoliennes seraient situées à 700 mètres des premières habitations de Grattepanche ; 1,2 kilomètre des premières habitations de Rumigny ; 1,6 kilomètre de celles de Sains-en-Amiénois et 1,7 kilomètre de celles d'Estrées-sur-Noye. Au-delà des villages limitrophes, ces éoliennes se situent à moins de 3 kilomètres des habitations de Saint-Sauflieu, Hébecourt, Oresmaux et Saint-Fuscien.

Le développement de cette énergie renouvelable ne doit pas conduire à une dégradation de l'environnement et à une altération du paysage.

Si on se positionne d'un point de vue aménagement du territoire, on se rend compte que la Somme compte plus de 10 % du parc éolien national. La contribution du département avec cette énergie renouvelable est largement faite, me semble-t-il.

Entre le sud-est et l'ouest d'Amiens, à moins de 20 kilomètres du centre-ville, on recense 56 éoliennes existantes, 14 autorisées, et 8 à 12 en cours d'étude, dont le projet de ce soir et le projet qui est en cours d'étude à Jumel. C'est un véritable mitage éolien qui est en cours.

D'un point de vue patrimonial et touristique, cette vallée est riche d'un patrimoine historique, architectural et paysager remarquable, ce qui constitue des lieux de dépaysement et de nature de proximité pour les habitants des villages alentour et d'Amiens, surtout avec le périmètre des 10 kilomètres dans le contexte sanitaire actuel.

Ce secteur est également propice à la découverte des écosystèmes forestiers et des larris, à la pratique des loisirs et sports doux tels la marche à pied, le cyclisme et à l'écotourisme. Il est tellement plaisant de s'y promener ! Votre regard se perd d'un clocher à un autre, d'un bois à un autre, avec un horizon relativement préservé.

Il faut continuer de respecter la vie faune qui communique entre les vallées de la Selles, de la Noye et de l'Avre. En effet, à la lecture du dossier déposé en préfecture, on se rend compte que ce projet aurait un impact très significatif sur la faune volante, notamment les chauves-souris dont la viabilité serait menacée par le projet éolien.

La mission régionale d'autorité environnementale des Hauts-de-France a écrit dans son avis que la variante 3 retenue reste néanmoins impactante sur le cadre de vie ainsi que sur la biodiversité.

Quelques communes de notre métropole sont des lieux de vie et de préservation de nombreuses espèces, dont certaines sont menacées. Je pense entre autres à Boves, Blangy, Glisy et Pont-de-Metz.

On compte dans le périmètre concerné par ce projet 6 sites NATURA 2000 et 21 ZNIEFF. Les ZNIEFF, enfin pour mémoire, sont des zones d'intérêt écologique faunistique et floristique.

Je vais enfin vous parler de l'impact que ce projet pourrait avoir sur notre patrimoine classé. Peut-être avez-vous pris le temps de regarder les photos simulation qui figurent dans le dossier que l'on peut consulter sur le site Internet de la préfecture ? Je ne vais pas m'attarder sur certains clichés qui m'ont fait rire tellement l'angle de vue était improbable (des contre-plongées au bas d'une haie, beaucoup de photos réalisées derrière un arbre en feuilles, une prise de vue à l'altitude la plus basse du secteur). A contrario, certains clichés nous aident à imaginer ce que serait notre paysage si ce projet voyait le jour. Les éoliennes seraient visibles depuis Villers-Bocage, La Faloise, Quevauvillers ou bien du rond-point des Bornes du Temps.

Dans le cadre du classement de notre belle cathédrale au patrimoine mondial de l'UNESCO, un plan de gestion de cette dernière est en cours de réécriture et sera dans les prochains mois soumis à votre approbation. Dans ce plan de gestion seront intégrés des périmètres de préservation ainsi que des cônes de vue. Ces derniers sont des points de vue remarquables de notre cathédrale et doivent être préservés. Ils peuvent être de proximité ou lointains. Certains sont déjà retenus, à l'instar de la vue de la cathédrale depuis Poulainville ou Allonville. Dans les photos simulation que j'évoquais, il est clairement établi que la vue de Notre-Dame depuis les communes du nord, nord-ouest et nord-est serait polluée visuellement par ce projet, et ce dans un sens comme dans l'autre. En effet, depuis la tour Nord, la vue en direction du sud-est, du sud est sans appel. Votre regard sera attiré par ces 4 machines.

Le PLU d'Amiens, qui est en cours de révision, intégrera les éléments urbanistiques mentionnés dans le plan de gestion. De fait, le présent projet d'éoliennes précède la validation à venir du plan de gestion et la révision du PLU.

Toutefois, en connaissance de ces travaux en cours, l'appel à la vigilance doit être maximal. N'oublions pas que le Mont-Saint-Michel a failli être déclassé par le comité du patrimoine mondial, il y a quelques années, parce qu'un projet éolien devait voir le jour à 22 kilomètres de l'édifice. Des mesures ont été prises et le Mont a pu garder son inscription et toute sa splendeur.

À nous de savoir si nous laissons le champ libre à un projet communal dont les répercussions seraient intercommunales, voire interterritoriales.

Je vous remercie de votre attention.

M. GEST : Merci. La parole à Julien PRADAT.

M. PRADAT : Monsieur le Président, mes chers collègues, avant d'autoriser ou non un parc éolien, bien avant l'enquête publique se déroulent des années d'étude d'impact sur le paysage, la biodiversité, l'acoustique, le foncier. Le conseil municipal de Grattepanche a donné un feu vert à une étude de faisabilité et voit d'un bon œil les retombées positives de ces 4 éoliennes pouvant fournir 22 500 foyers en électricité verte, soit 1/8 de la consommation électrique des ménages de la métropole. Ce n'est pas rien !

La région Hauts-de-France produit déjà le quart de la production éolienne de France. Si certains s'en émeuvent, nous, nous y voyons un élément de fierté, car c'est le résultat d'une ambition politique quand la Picardie était pionnière en matière énergétique avec le premier parc éolien public à Montdidier ou encore la création du Winlab, centre de formation éolien reconnu dans tout le pays.

Quand Amiens Métropole s'apprête une nouvelle fois à repousser l'éolien hors de ses frontières, des communautés de communes ont décidé, il y a bientôt 15 ans, d'accueillir sur leurs territoires des projets éoliens. Je pense au Pays du Grand Amiénois, à la communauté de communes du Pays du Coquelicot ou encore à la communauté de communes du Grand Roye. En plus de l'électricité verte produite sans risque pour la population, les retombées fiscales ont permis à ces territoires d'investir et de financer des services publics pour leurs administrés.

Si les habitants vivent avec les éoliennes, ils y voient certains paysages transformés, mais nous ne sommes pas là pour discuter en notre assemblée : c'est beau, c'est moche, on en voit trop.

L'enquête publique est un moment important où l'État recueille l'avis de la population et les élus du coin.

Pour nous, il est déjà trop tard. La feuille de route énergétique Amiens autonomie énergétique élude de l'éolien et le réduit d'un trait au micro-éolien. Comment prévoir l'autonomie énergétique sans grand éolien ? 18 000 micro-éoliennes, ce n'est pas sérieux, ce n'est pas efficace et c'est beaucoup plus coûteux que le grand éolien.

Alors, oui, d'aucuns et vous allez me répondre que vous préférez le photovoltaïque parce qu'on le voit moins. Alors, comparons : à Amiens le projet de centrale solaire sur 17 hectares va produire autant d'électricité que deux éoliennes qui vont occuper seulement 80 ares. Oui, à Amiens Métropole, on n'a pas de soleil, on n'a pas d'uranium, mais on a du vent.

95 % recyclable ne produisant aucun déchet dangereux, une technologie européenne mature. Qui dit mieux ? Contrairement aux autres énergies, l'éolien est totalement réversible, c'est-à-dire que le démantèlement est entièrement prévu, est encadré par le code de l'environnement, avec des posées sous séquestre pour permettre la réversibilité. Le retour à l'agriculture est possible en fin d'exploitation. Il n'y a pas de mauvaise surprise nécessitant de grands carénages ou de chantiers titanesques.

Monsieur le Président, vous citez Antoine de SAINT-EXUPERY, (il s'est en effet trompé) votre imaginaire. Moi, je préférerais citer l'œuvre cinématographique de Chiwetel EJIOFOR *L'Enfant qui dompta le vent* qui, au Malawi en 1987, sauva son village d'une famine avec un vélo et une dynamo, en fabriquant une éolienne et en permettant d'irriguer tout son village.

Alors oui, l'échelle de ce projet question certainement. Eh oui, on peut aussi regretter que le porteur de projet n'a pas assez associé les municipalités des communes proches de Grattepanche, de ne pas avoir assez informé les habitants du secteur. Mais nous devons aussi prendre nos responsabilités en tant qu'élus. L'urgence écologique est là. Les territoires peuvent réagir ou agir, subir ou accompagner.

Aussi nous préconisons pour les prochains projets éoliens une plus large concertation en amont de l'enquête publique et d'y associer dès le début les habitants et les collectivités locales dans la société du projet grâce à l'investissement participatif.

Voyant plus d'avantages que d'inconvénients à ce projet, nous, comme nos collègues du conseil municipal de Grattepanche et en les soutenant, nous voterons en faveur de ce parc éolien.

M. GEST : Merci. La parole à Nathalie VAGNIEZ.

MME VAGNIEZ : Monsieur le Président, chers collègues, Amiens au Cœur est un groupe apolitique qui revendique une double sensibilité écologique et économique. Pour nous, les deux vont de pair et ne doivent pas s'opposer.

Ce positionnement nous amène, ce soir, à exprimer notre point de vue quant à ce projet de construction de 4 éoliennes géantes sur la commune de Grattepanche avec un impact direct sur les communes de Sains-en-Amiénois, Estrées-sur-Noye et Rumigny.

Nous constatons avec aigreur la prolifération dans le département de la Somme et aux alentours d'Amiens avec ce vilain sentiment d'être encerclés. Les communes de la métropole amiénoise ont jusqu'alors résisté à cette prolifération et cela doit continuer. Nous devons être les garants.

L'enjeu est de taille et l'avis que sollicite la préfète est important. Il est important, car s'il était positif, il serait un premier pas dans un engrenage à la porte ouverte à l'installation de futures nombreuses éoliennes en hyper proximité d'Amiens.

Le territoire de la Somme est déjà largement marqué visuellement par les éoliennes. Plus une seule semaine ne passe sans que ne soient relayés dans la presse la détresse des habitants et un fort sentiment de saturation.

Un premier champ d'éoliennes entraîne toujours un autre, puis un autre et encore un autre.

Être contre l'installation d'éoliennes ne veut pas dire être contre le développement durable, ni contre la feuille de route autonomie énergétique approuvée en 2019. L'emploi des énergies renouvelables doit être important, mais pas au détriment de notre cadre de vie. Même si les éoliennes semblent de prime abord idéales sur le plan écologique, l'implantation de ces unités de production d'électricité n'est pas neutre sur l'environnement et entraîne des impacts sur la physionomie des territoires impactés.

Le département de la Somme accueille à ce jour un peu plus de 1 000 éoliennes, soit 15 % du parc national. C'est énorme ! C'est trop !

Les élus d'Amiens au Cœur veulent faire passer un message de fermeté à l'État et refusent avec force ce projet en émettant ce jour un avis négatif, et en toute transparence c'est donc le bulletin défavorable que nous glisserons dans nos enveloppes. Merci.

M. GEST : Merci. Bruno BARDET.

M. BARDET : Merci beaucoup. Je ne sais pas si je dois prendre la parole parce que ce soir je sens que je ne suis pas dans le vent. Je ne sais pas pourquoi, mais j'ai l'impression que je n'ai pas du tout le vent en poupe. Mais je vais essayer de défendre ma commune quand même.

Ce projet-là date de 2014. C'est un projet qui a été lancé en 2014 par l'ancien conseil municipal et repris cette année, repris en 2020, par le nouveau conseil municipal. Et pourquoi ? Pourquoi le nouveau conseil municipal a continué sur le projet éolien qui avait été lancé en 2014 ?

Simplement pour des revenus aussi. Il y avait des revenus pour notre commune, des revenus de 60 000 € par an, et il faut avouer quand même que ce n'est pas négligeable. Ils peuvent nous permettre d'améliorer nos voies communales métropolitaines. Je dis même métropolitaines, car il y a peu de temps nous avons fait les travaux, qui sont parus dans le JDA, que vous avez tous vus, chers collègues. Nous avons fait les travaux sur une de nos rues et je dirai que nous avons été obligés de demander au président si nous ne pouvions pas payer en trois fois ces travaux. Il en est conscient et aujourd'hui je le remercie de nous avoir suivis, sinon on ne pouvait pas le payer tout de suite. Voilà. Et notre commune de faire pour un règlement en trois fois. Voilà.

Mais aussi de revoir l'état de nos bâtiments. Quand je vois mairie-école, tout cela, cela nous fait des investissements et quand j'en parle de climat aujourd'hui, d'isolation et tout cela, on en a besoin. On est pareils.

Et enfin, on a aussi des demandes de parents, de nouvelles... je vois le CISCO où on arrive... qui crée, qui s'occupe du scolaire et ce CISCO-là voulait créer un centre aéré. Et vous savez tous, comme moi, un centre aéré : ce n'est pas gratuit.

Enfin, en restant... je vais dire les retombées de finances sur la métropole quand même, ces retombées de finances seraient de l'ordre de 80 000 € par an et de 55 000 € pour le département.

Je dirais voilà pourquoi notre commune a voulu continuer, le conseil municipal a voulu continuer le projet éolien de 2014.

Après, concernant le patrimoine du village quand même, je dirais que notre commune a fait énormément quand même sur la sauvegarde du patrimoine. Quand vous venez à Grattepanche, vous avez la Montagne des Grès, ce que vous connaissez toutes et tous par le larris de Grattepanche qui a été confié au Conservatoire des sites en 1999. Quand même je pense quand même que pour la sauvegarde du patrimoine, on en fait aussi quelques-uns. Ensuite, nous avons donné le souterrain de Grattepanche. Dans cette cavité, aujourd'hui, le Conservatoire des sites naturels fait la reproduction de chauve-souris et la sauvegarde des chauves-souris. Et je dirais que notre association l'ASPEG, l'association de sauvegarde de Grattepanche, aujourd'hui essaie de classer notre mare du village dans les mares remarquables des Hauts-de-France. Voilà. Je ne voudrais pas polémiquer dessus, mais quand même je pense que même le conseil a essayé de faire le maximum pour lui financièrement.

À ce jour quand même, je dirais qu'il y a eu la construction au bout de notre territoire d'un méthaniseur. La commune ne s'est pas du tout opposée aux nouvelles énergies. De toute façon, il faut bien avancer. Voilà.

Et comme Monsieur le Président, tout à l'heure, vous faisiez allusion à ANTOINE DE SAINT-EXUPERY, je dirai : « Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, mais nous l'empruntons à nos enfants ». Voilà. Je vous remercie tous mais je ne peux pas vous en dire plus, car je crois que ce soir nous n'avons pas totalement le vent favorable. Merci.

M. GEST : Merci, mon cher collègue. Je donne maintenant la parole à Olivier BOQUET.

M. BOQUET : Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, la France compte 8 000 éoliennes. Les Hauts-de-France est la première région avec près de 2 500 éoliennes, dont 1 000 rien que dans la Somme, qui du coup se trouve être le premier département pour la production d'énergie éolienne, soit le double d'éoliennes de l'Aisne et du Pas-de-Calais, le triple de l'Oise et 9 fois plus que le Nord. Notre région étant suivie d'assez près par le Grand Est. Quant à la troisième place sur le podium, elle revient à l'Occitanie qui ne fournit à peine que la moitié de notre production. Les autres régions étant largement distancées.

Aujourd'hui, nous ne pouvons que constater la saturation de notre territoire, alors même que le rythme d'installation des éoliennes s'accélère dans notre département.

Les projets sont validés par l'État sans même prendre en compte l'avis des élus locaux et des habitants qui s'alarment de la dégradation des paysages, de leurs villages et des potentielles conséquences sanitaires et environnementales.

Les communes proches du projet de Grattepanche, je regrette qu'il n'y ait malheureusement pas eu de concertation. À Estrées-sur-Noye, nous sommes également impactés par un autre projet éolien, celui de Jumel, qui n'est pas dans l'agglomération mais pour lequel ils souhaiteraient implanter également au moins une éolienne sur le territoire d'Estrées. Nous nous posons beaucoup de questions et c'est pourquoi le conseil municipal a fait venir la société qui développe le projet sur Jumel pour en savoir plus.

Ces sociétés de parcs éoliens créent des SAS, Société par Actions Simplifiées, à faible capital par parc éolien et ce pour la durée d'exploitation de ces parcs, en général pour 20 ans. Dans le cas où malheureusement la SAS dont je vous parle se déclare en faillite avant les 25 ans, il reviendrait, semble-t-il, au propriétaire du terrain à prendre le démantèlement à sa charge, et j'y reviendrai tout à l'heure, si vous le permettez.

L'implantation d'une seule éolienne de ce type fait perdre 2 000 m² de terres agricoles. C'est la taille de la plateforme nécessaire au stockage et à l'assemblage de l'éolienne. Ces 2 000 m², à titre de comparaison, c'est la moitié d'un petit terrain de football. C'est aussi 500 m³ de béton, soit plus de 1 000 tonnes, avec 100 kg d'armatures par mètre cube pour les fondations.

Au niveau de la santé des riverains, les éoliennes posent des problèmes. Les infrasons qui se propagent par le sol et traversent les murs peuvent provoquer des troubles du sommeil, des maux de tête, des vomissements. Qu'en est-il de l'impact de l'effet stroboscopique ?

Véritables hachoirs à oiseaux, elles créent de nombreuses victimes lors des chocs avec les pales. Comme toutes les hautes structures, les éoliennes attirent pour leur malheur les rapaces et notamment le busard cendré présent sur ce secteur. Les chauves-souris, et Grattepanche est un village connu pour ses chiroptères, sont aussi d'innocentes victimes de ces engins.

Les animaux terrestres ne sont pas mieux lotis. En plus de la destruction de leur habitat naturel, ils sont soumis au bruit, aux infrasons auxquels ils sont souvent très sensibles, et au champ électromagnétique généré par ces machines.

L'énergie éolienne est par nature imprévisible et extrêmement variable. Il faut donc, pour répondre aux jours sans vent et aux pics de consommation, utiliser des centrales thermiques polluantes et génératrices de gaz à effet de serre. Le bilan carbone des éoliennes est donc catastrophique. Il faut les construire, les acheminer sur de longues distances puisqu'elles viennent de l'étranger.

Et enfin, après une vingtaine d'années, lorsqu'elles auront terminé leur cycle de vie, elles doivent être démantelées. Le coût de cette opération serait estimé à plus de 650 000 € sans même toucher au socle de béton et dépasse de beaucoup la provision de 50 000 € pour une éolienne de 2 mégawatts, plus 10 000 € par mégawatt supplémentaire.

De plus, leurs fondations resteront en terre et ne peuvent être réutilisées. Si l'exploitant souhaite continuer à utiliser le site, de nouvelles fondations seront alors coulées. Nous aurons ainsi pour l'éternité des millions de tonnes de ferraille et de béton inutilisables dans nos sols.

Financièrement parlant, les parcs éoliens ne sont donc pas une bonne affaire pour les communes, sans compter les autres impacts négatifs sur l'économie locale (baisse de tourisme). Un exemple : dans l'Allier, les Gîtes de France refusent désormais son habilitation à des hébergements situés à proximité de parcs éoliens. Perte d'attractivité du territoire. Quelle famille ou quelle entreprise voudra s'installer dans un village entouré d'éoliennes avec les risques sur la santé des humains et des animaux que celles-ci représentent ?

Dégradation de l'environnement et coût de démantèlement, socle en béton, matériaux composites et terres rares non recyclables : 300 kg par éolienne.

Plus généralement, on constate que plusieurs décisions administratives récentes partout en France vont dans le sens d'une plus grande reconnaissance des nuisances causées par les éoliennes industrielles terrestres : arrêt par le sous-préfet de l'Orne des 5 éoliennes du parc éolien d'Echauffour en janvier 2021 pour cause de nuisances sonores violentes et insupportables de jour comme de nuit, et j'ai d'autres exemples comme cela.

Les éoliennes deviendraient-elles une mauvaise affaire pour la fiscalité des communes ? Et j'en terminerai avec ceci. Suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales par l'État, cette taxe qui bénéficiait aux communes est compensée par le transfert à celles-ci de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties auquel s'ajoute un coefficient correcteur établi par les services fiscaux. Or, une décision importante vient d'être prise par le tribunal administratif de Nantes le 19 avril dernier. Il s'agit du déclassement fiscal de la propriété accordée à des contribuables de Tigné dans le Maine-et-Loire, non pas parce que le château du village appartient à Gérard DEPARDIEU, mais bien en raison de la présence proche d'un parc éolien : 4 éoliennes situées à 800 mètres. Le tribunal a ainsi entériné les nuisances sonores et visuelles causées par les éoliennes. C'est la première fois en France qu'un tribunal administratif confirme le lien entre industrialisation d'une zone rurale par l'éolien, nuisances environnementales et baisse de la valeur d'une habitation, alors qu'en pratique les notaires constatent depuis de nombreuses années une baisse de l'ordre de 30 % de la valeur de l'immobilier situé à proximité des parcs.

Les éoliennes sont ainsi classées comme inconvénient notoire par la justice et cette décision s'appliquera jusqu'au démantèlement des machines. L'important est que cette affaire pourra servir de jurisprudence à tous les riverains de parcs éoliens industriels qui pourront demander à bénéficier des mêmes mesures, avec un impact important pour les communes qui verront une baisse de leurs revenus tirés par la taxe foncière consécutive au déclassement de la base fiscale des propriétés proches des éoliennes. Or, du côté des recettes, les communes bénéficient peu des taxes perçues suite à l'implantation d'un parc éolien sur leur territoire : IFR, CFE, CVAE. Celles-ci sont affectées aux EPCI et les communes n'en récupèrent au mieux que 20 % en cas d'intercommunalité à fiscalité additionnelle, voire 0 % en cas d'intercommunalité à fiscalité professionnelle unique.

Du coup, les communes concernées pourraient décider d'augmenter le taux de leur taxe foncière appliquée à tous pour compenser la baisse sur les propriétés déclassées, faisant ainsi de tous les contribuables communaux des victimes fiscales de l'éolien industriel.

C'est pourquoi, Monsieur le Président et mes chers collègues, le conseil municipal d'Estrées-sur-Noye s'est prononcé contre ce projet hier soir.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. GEST : Merci. La parole à Martin DOMISE.

M. DOMISE : Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues.

L'écologie ne saurait être une idéologie. L'écologie ne peut être le triomphe de la pensée sur le réel. Elle est tout le contraire. Elle est le réel par essence. Et donc, elle doit appeler chacun d'entre nous à être pragmatique. Cela ne signifie pas renoncer à ses convictions. Cela ne signifie pas renoncer à se fixer des objectifs ambitieux, mais cela signifie qu'il faut regarder les choses en face avec lucidité.

Donc sur l'éolien, hélas ! il est compliqué de poser un diagnostic rationnel tant le débat est parfois passionné et surtout souvent pollué par des postures purement idéologiques. Pourtant, à titre personnel, je pense que le bilan de l'éolien n'est pas bon et pour plusieurs raisons.

La première raison, elle est économique. Ce secteur est largement subventionné et n'a pas démontré sa capacité à produire efficacement de l'électricité, notamment en raison des problèmes de stockage.

Deuxième raison : elle est géopolitique puisque, comment dirais-je, les éoliennes nécessitent des terres rares qui sont exclusivement produites en Chine. L'énergie est un sujet de souveraineté et donc je pense qu'il ne faut pas transiger.

La troisième raison, elle a été largement dite, elle est esthétique. Pardon de le dire ainsi, mais nous avons laissé massacrer nos paysages et le mal est souvent fait. Dans plein d'endroits du département, je pense au Santerre, par exemple, qui m'a vu grandir, il est impossible de poser les yeux où que cela soit sans être agressé visuellement. Nous avons la nature en héritage. Nous en sommes dépositaires. Ne la défigurons pas aveuglément.

La quatrième raison, elle est peut-être encore plus essentielle que les autres : elle est écologique.

La première raison, c'est que la fin de vie des éoliennes pose un certain nombre de questions non résolues. On entend souvent que le nucléaire pose question en raison du traitement de ses déchets, mais qu'en est-il des éoliennes ? Aux États-Unis, il y a quelques semaines, 1 000 pales de turbines en fibre de verre ont été enterrées. À quoi cela rime-t-il ?

Par ailleurs, les éoliennes ne peuvent produire de l'électricité en continu. Il faut la juste dose de vent. Quand il y en a trop ou pas assez, elles s'arrêtent. Et d'où vient alors l'électricité, si nous suivons le raisonnement absurde et dangereux des intégristes de l'écologie politique ? Eh bien, cette énergie, cette électricité vient de bonnes vieilles centrales à charbon. Regardez l'Allemagne qui a multiplié les éoliennes et dont la production d'électricité est l'une des plus polluantes de l'Europe occidentale. Là encore, à quoi cela rime-t-il ?

Ce que je voudrais dire enfin, c'est qu'évidemment je ne jette pas la pierre aux maires, notamment ruraux, qui sont parfois tentés non par choix mais précisément parce qu'ils n'ont pas le choix, notamment financièrement, puisque l'État les a étranglés par la baisse constante des dotations, laissant les communes avec de moins en moins de moyens. L'éolien représente souvent une manne qui biaise la réflexion et la décision. C'est dommage et ce n'est pas responsable de la part de l'État, mais c'est ainsi.

Enfin, ne basculons pas totalement dans une voie que nous pourrions regretter. Méfions-nous toujours de l'idéologie. Regardons les choses en face et décidons en conscience tant qu'il est encore temps. Et à titre personnel, ce sera donc un vote défavorable.

Je vous remercie.

M. GEST : Oui. Renaud DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues.

Je ne vais pas revenir sur ce qu'a dit ma collègue Nathalie VAGNIEZ et sur notre hostilité aux éoliennes, et d'ailleurs les arguments, que j'ai entendus ont été riches, ont été multiples, et nous sommes très nombreux visiblement dans l'assemblée à être contre ces installations et ces projets d'installations. Je ne vais pas revenir dessus.

Une question, Monsieur GEST, non pas sur le fond mais sur la forme. Quand nous sommes arrivés, nous avons vu sur nos tables des bulletins de vote. J'imagine donc que vous allez nous faire voter à bulletin secret. J'aimerais savoir quel est l' élu qui en a fait la demande. Pourquoi voter à bulletin secret pour cette délibération ?

M. GEST : Je vous réponds tout de suite : l' élu qui en a fait la demande, c'est moi.

M. DESCHAMPS : Très bien.

M. GEST : Parce que je ne veux pas qu'on puisse, sur un vote de cette nature, considérer, à aucun moment, qu'il y a pression, y compris visuelle, si je puis dire, sur les différents élus qui siègent dans cette assemblée. C'est donc moi. J'allais d'ailleurs le préciser avant le vote, mais puisque vous me donnez l'occasion, cela m'évitera d'avoir à le répéter.

M. DESCHAMPS : Alors, merci de votre réponse et vous comprendrez bien que c'était une question rhétorique, puisque j'avais forcément deviné que cela venait de vous. Cela me pose question. Cela me pose question parce qu'en plus, dans votre réponse, vous venez de dire, et cela ne vous sert, pas cette réponse : « Je ne voulais pas donner le sentiment qu'il y ait une pression pour ceux et celles d'entre nous qui voteront pour ou qui voteront contre », ce qui laisse sous-entendre que dans d'autres délibérations, vous regardez, vous jugez les maires et les membres de cette assemblée selon leur vote. C'est ce que cela veut dire. Faire voter aujourd'hui à bulletin secret veut dire que le reste du temps, vous estimez que les maires ne sont pas forcément libres de voter en leur âme et conscience. C'est encore un terme que je reprends de vos propos introductifs.

Deux points supplémentaires.

J'ai entendu la détresse du maire de Grattepanche, une détresse financière, et il faut l'entendre. Le propos tenu est de dire : vous comprenez, c'est tentant quand même d'accepter une éolienne qui rapporte 60 000 € par an.

Cette question, elle est primordiale et elle doit nous faire rebondir sur les dotations et sur la répartition de l'impôt perçu sur la métropole et de la redistribution qui est faite sur les communes. Nous estimons, à ce jour, qu'elle n'est plus bonne et qu'il faut la revoir. C'est impératif. Nous avons des communes qui arrivent très facilement, dans la métropole, à réaliser des travaux, et d'autres communes qui sont en grande difficulté et on ne peut pas leur en vouloir quand il y a, comme cela, des opportunités sur le papier, d'être tentées de dire oui.

Dernière chose, et j'en finirai par-là : nous avons été sollicités en conseil municipal d'Amiens, et tous les conseils municipaux de la métropole l'ont aussi été, sur l'instauration d'un PLUI, un plan local d'urbanisme intercommunal. Eh bien, voyez-vous, la ville d'Amiens a décidé, comme d'autres villes, de voter contre ce projet de PLUI. C'est bien fâcheux. C'est bien fâcheux. Amiens au Cœur, les élus d'Amiens au Cœur ont voté pour. C'est bien fâcheux parce que le PLUI serait, serait, s'il existait, un excellent moyen de lutter contre l'installation et contre tout projet d'installation d'éoliennes, puisque dans son écriture, il interdirait tout projet et ce serait une arme formidable.

Voilà les points que je voulais évoquer avec vous, et je vous remercie de m'avoir donné la parole, Monsieur le Président.

M. GEST : La parole à Benoît MERCUZOT.

M. MERCUZOT : Merci bien. Mes chers collègues, je n'avais pas vu qu'il y avait un micro à côté. Désolé.

Je crois que ce soir, nous tenons un débat particulièrement important. Je ne veux évidemment pas parler du débat sur le vote à bulletin secret ou à main levée, mais je veux bien parler du débat sur l'énergie parce qu'effectivement, il y a quelques années, quelques mois en fait cela ne fait pas si longtemps que cela, nous avons voté une feuille de route vers l'autonomie énergétique et au fond il est assez naturel que du même coup nous évoquions cette question de l'énergie. Et les propos que j'entends ce soir m'amènent à poser quelques éléments.

D'abord, vous ne m'en voudrez pas de rappeler que finalement, il y a quelques dizaines d'années, même seulement une dizaine d'années en arrière, ce type de débat n'aurait jamais eu lieu dans une assemblée telle que la nôtre parce qu'au fond nous sortons d'un système, et je crois que nous devons en avoir conscience, où finalement la question de l'énergie était jusque-là entre les mains des hautes instances nationales et au fond c'était à l'État qu'il revenait de choisir, de poser tel et tel types d'énergie, tel et tel moyens de production à tel endroit du territoire. Et les élus locaux étaient alors relativement dépourvus, à la fois de capacité de donner un avis et encore plus de capacité de décision.

Aujourd'hui, nous sommes dans un système, et je crois qu'il faut s'en réjouir, qui est infiniment décentralisé. Il existe évidemment de grosses centrales de production, je pense notamment à l'énergie nucléaire mais pas seulement, mais on voit bien que cette question de l'énergie, elle intéresse de plus en plus les territoires que nous représentons ici et du même coup, cette question-là, alors que jusque-là elle nous échappait, eh bien, elle nous incombe pleinement. Et de ce point de vue, je voudrais au fond dire deux choses relativement simples mais qui me paraissent vraiment essentielles.

La première, c'est qu'il faut se méfier de ce que tout projet, et quelle que soit l'énergie qui est en cause, suscitera nombre de remous, nombre d'oppositions, et j'ai entendu parler de méthanisation, et l'on sait tous que la question de l'acceptabilité de la méthanisation n'est pas aussi simple que ce que peut-être on peut laisser entendre au travers des débats ou des propos qui sont tenus ici. Et il

nous appartiendra à nous, parce que nous sommes élus pour cela, eh bien, à un moment, de faire un choix. Et je pense qu'il n'y a pas d'énergie, il n'y a pas de source d'énergie qui puisse être sans inconvénient. Et il faudra bien, parce que nous sommes en responsabilité et parce que de plus en plus cette question-là de l'énergie devient de notre responsabilité, qu'à un moment, nous soyons capables de faire un choix entre différentes énergies, et un choix qui ne sera jamais complètement satisfaisant, en tout cas pour ma part je le crains.

Et c'est pourquoi, et j'en termine par-là, il me semble, Monsieur le Président, qu'il faut sans doute et toujours rappeler que finalement il faut, dans les 20 ans qui viennent, que nous apprenions ou que nous soyons capables de consommer moins d'énergie. Je rappelle que la feuille de route sur l'autonomie énergétique, elle pose d'abord le principe qu'il faut que notre consommation baisse de plus de 60 % dans les 30 ans qui viennent.

Et le dernier élément, c'est que, pour ma part en tout cas, je souhaiterais que ce type de débat, qui aujourd'hui est centré sur l'éolien, puisse, à l'occasion d'un autre conseil, peut-être se dérouler en envisageant les différentes énergies qui, sur notre territoire, pourraient se développer. Car pour donner vie véritablement à cette feuille de route vers l'autonomie énergétique, je crois que l'une des questions qui se pose est vraiment la question de l'équilibre des énergies, le choix des énergies, et qui peuvent être faits par notre territoire et, encore une fois, cela n'est pas la question d'une énergie, c'est bien la question de multiples énergies dont aucune en elle-même n'est sans défaut.

Voilà pour les quelques éléments que je souhaitais, au vu de ce que j'ai entendu, exprimer à l'instant.

M. GEST : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Je vais donc donner la parole à Margaux DELÉTRÉ avant que nous procédions au vote.

MME DELETRE : Oui. Merci, Président.

Je vais commencer par répondre à Monsieur DESCHAMPS pour lui dire, simplement lui dire qu'il a 8 années de retard. Lui dire qu'il a 8 années de retard parce qu'en 2013, la loi BROTTES a soulagé le secteur de l'éolien pour la plus grande satisfaction de la profession. Lui dire qu'il a 8 ans de retard parce qu'il y a 8 ans, les ZDE, qui étaient les zones dédiées au développement de l'éolien, ont été supprimées et qu'il revient désormais à l'État seul de choisir les implantations d'éoliennes, les lieux même d'implantations d'éoliennes. D'ailleurs, vous remarquerez que lorsqu'il y a l'implantation de quelques éoliennes sur n'importe quel territoire, particulièrement chez nous en l'occurrence, il y a tout un dossier d'enquête publique. Vous avez dû, comme d'autres, le parcourir. C'est assez complet. En tout cas, moi, cela a été ma première expérience en la matière et je ne l'oublierai pas. Et lorsque vous parcourez ce dossier, il y a tout un tas de pièces qui sont à fournir, qui sont à justifier avec effectivement des études environnementales, Monsieur PRADAT le disait tout à l'heure, qui démarrent bien en amont, des années avant. Vous remarquerez que lorsqu'il s'agit d'agrandir un parc éolien aujourd'hui, il n'y a aucune étude. Il n'y a pas d'autre enquête publique. Il n'y a pas d'autre étude, alors que ce soient des accords des mairies aux alentours, des avis des habitants ou une enquête qui pourrait avoir lieu en tout cas par tout autre moyen, et donc c'est l'anarchie totale. En fait, c'est cela qu'on reproche, Monsieur DESCHAMPS, en réalité. Ce n'est pas... et Monsieur PRADAT le disait tout à l'heure : on peut être fiers qu'on soit la première région à produire de l'énergie éolienne en France. Oui, effectivement on peut en être fiers, mais en fait il n'est pas là le sujet.

Le sujet, il est que depuis 20 ans, on assiste à un développement anarchique et cela a été dit, donc je ne vais pas redire ce qui a été dit, mais on assiste à un développement qui n'est pas du tout maîtrisé sur le territoire. Et en fait, ce qui a été dit un peu ce soir, et ce n'est peut-être pas l'avis général, cela l'est peut-être, on le verra à l'issue du vote, c'est que peut-être que la coupe est pleine. Voilà.

Ce que je voulais dire également, c'est qu'effectivement, donc en réponse aux propos de Benoît, nous proposerons, lors d'un prochain conseil d'agglomération d'Amiens Métropole, de parler de cette feuille de route autonomie énergétique. C'est important à plusieurs titres.

D'abord, parce qu'elle a été adoptée à l'unanimité d'un conseil d'agglomération en mai 2019 et en mai 2019, c'était une autre mandature. Donc certains maires, même s'ils s'en sont imprégnés depuis, ne l'ont peut-être pas en tête.

Par ailleurs, il y a effectivement un équilibre à trouver, et on s'y attelle fortement puisque vous le savez, et ce n'est pas un secret de polichinelle de dire que nous travaillons sur des aides, que ce soit sur des aides pour les petits projets ou des aides sur des moyens projets, des projets d'envergure aussi. On regarde toutes les évolutions actuelles, que ce soit sur des centrales solaires flottantes, par exemple, ou y compris sur l'hydrogène. On ne s'interdit pas de regarder ce qui se fait en ce moment et ce qui se développe.

Simplement, voilà, je pense que c'est important qu'on... Et d'ailleurs, on est en plein dans la discussion autour de la PPI et donc on vous présentera les choses de manière peut-être un peu plus claire. Ce sera l'occasion évidemment de parler de méthanisation, de panneaux solaires, de géothermie, pourquoi pas, d'hydroélectricité. Le département en a parlé il y a 3 jours. Et donc, cela fera l'objet, j'espère avant l'été, de discussions entre nous plus en précision.

Voilà. Merci.

M. GEST : Merci, chère collègue.

Je voulais juste indiquer, comment dirais-je, que s'agissant du souhait de PLUI qui a été évoqué à deux reprises, à ce jour, 20 communes sont opposées et une est favorable. C'est pour vous donner ce qu'il en est au moment où je vous parle.

Benoît MERCUZOT a eu parfaitement raison de rappeler qu'il fallait, comme je l'avais indiqué tout à l'heure, un mix énergétique, et puis qu'il fallait aussi ou peut-être surtout d'ailleurs consommer moins, et c'est comme cela qu'on pourra atteindre les résultats que nous nous sommes nous-mêmes fixés.

Enfin, s'agissant de Renaud DESCHAMPS, s'agissant des ressources de la métropole à redistribuer, nous aurons tout loisir d'en discuter à l'occasion du débat sur le pacte financier et fiscal. C'est vrai que toutes les communes ne sont pas équivalentes, égales. Elles sont confrontées au fait d'avoir ou non naturellement ou pas des ressources que d'autres n'ont pas et pour lesquelles, quelquefois, elles n'y sont strictement pour rien d'ailleurs. Donc cela, cela s'appelle une démarche de péréquation et donc c'est un sujet qui, de toute façon, inévitablement, sera à l'ordre du jour. Enfin, cela, cela ne va pas vous faire plaisir. Mais après tout, suis-je là pour vous plaisir ?

Je vais aller au-delà même du fait de demander à chacun de s'exprimer librement en mettant un bulletin dans une enveloppe. Je ne rappellerai pas mes positions sur l'éolien. Elles sont connues depuis longtemps. Je ne suis pas un opposant forcené de l'éolien. Je suis un opposant du trop-

plein. Et donc, je ne veux pas aller au-delà dans ce domaine, conformément à ce que j'ai indiqué tout à l'heure, en laissant le choix aux maires. C'est pour cela que je veux que les maires de cette salle s'expriment librement, sans pression et pour aller complètement au bout... Non, non, c'est bon ! Pour aller complètement au bout de la démarche, je ne participerai pas moi-même au vote. Donc, je n'influencerai pas directement le résultat du vote.

Maintenant nous passons au vote. Je vais demander aux services de bien vouloir passer dans les allées pour que vous puissiez exprimer vos avis. Est-ce que je peux demander à nos deux secrétaires et adjoint de procéder avec ces dames au dépouillement ? Donc, Monsieur VITRY et Monsieur LHERMITTE. Est-ce que tout le monde a voté ? On n'a oublié personne ? C'est bon ? Donc, il va y avoir le dépouillement et on va pouvoir, pendant le dépouillement, peut-être poursuivre notre séance.

Observations : Monsieur GEST n'a pas pris part au vote.

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 92 ;
- Avis favorables : 15 ;
- Avis défavorables : 74 ;
- Blancs ou nuls : 3.

Le résultat, c'est donc que l'avis est réputé défavorable et nous le transmettons comme tel à Madame la Préfète.

AVIS REPUTE DEFAVORABLE

**10 - AMIENS. ACCOMPAGNEMENT DU PROJET COMMERCIAL SCI LES COTEAUX. AMENAGEMENT D'UN
TOURNE-A-GAUCHE RUE ALEXANDRE DUMAS. CONVENTION DE PARTICIPATION POUR REALISATION
D'EQUIPEMENTS PUBLICS EXCEPTIONNELS.**

M. DESSEAUX : La SCI LES COTEAUX projette de réaliser un complexe hôtelier, restaurant et bureaux sur un terrain situé au 41 rue Alexandre Dumas à Amiens. Toutefois, la réalisation de ce projet commercial nécessite l'aménagement d'un tourne-à-gauche qui représente une charge pour Amiens Métropole puisqu'il s'agit d'une voie d'intérêt communautaire.

Le financement de ces équipements publics serait facilité par le recours à une convention de Participation pour Équipements Publics Exceptionnels entre la SCI LES COTEAUX et la collectivité.

Le montant total des travaux est estimé à 54 000 € TTC. La SCI LES COTEAUX participerait financièrement à l'intégralité des travaux, somme plafonnée à 45 141,84 € après déduction du fonds de compensation de TVA.

Elle apporterait en pleine propriété à Amiens Métropole une partie des terrains dont elle est propriétaire (environ 16 m²), soit un prix global d'environ 4 000 € qui serait déduit de la participation financière totale ainsi de 41 141,84 €, pour être précis.

Je vous propose donc d'approuver le projet d'aménagement et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention précitée.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

11 - AMIENS. RUE TITIEN. RECONSTRUCTION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT. PROTOCOLES TRANSACTIONNELS.

M. DESSEAUX : Un mur de soutènement appartenant à Amiens Métropole, situé rue Titien à Amiens, s'est effondré sur le domaine public à la fin 2019. Ce mur est riverain avec deux parcelles, la parcelle MT273 appartenant à Monsieur CIERLAK et la parcelle MT274 appartenant à Madame PERU. Sa chute entraîne une obstruction du trottoir et de l'accès à la parcelle de Madame PERU, d'où la nécessité de procéder à sa reconstruction.

Le coût de l'ensemble des travaux est estimé à 25 192,86 € TTC, sachant que cette intervention implique d'intervenir dans les deux parcelles privées contiguës.

Ainsi je vous propose, outre la validation de l'engagement des travaux, d'approuver les deux protocoles transactionnels visant à formaliser les conditions de remise en état et de restitution des biens.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

12 - VERS-SUR-SELLE. AMENAGEMENT D'UNE CHICANE ET D'UNE ECLUSE A L'ENTREE NORD. LIEU-DIT LE CULMONT (RD8). FONDS DE CONCOURS. CONVENTIONS.

M. DESSEAUX : Malgré les aménagements déjà présents sur l'entrée nord de la commune de Vers-sur-Selle, les vitesses excessives et les courbes de la voie entraînent un manque de visibilité, rendant difficiles et non sécuritaires les entrées et sorties des riverains.

Afin d'apaiser la circulation, je vous propose d'approuver le projet d'aménagement visant à la création d'une chicane. Le coût total est de l'ordre de 200 000 €.

Il convient donc d'approuver la convention de fonds de concours avec la commune d'un montant de 50 000 €, ainsi que celle avec le conseil départemental, puisque les travaux se situent sur une route départementale (RD8).

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX s'est abstenue.

13 - ASSOCIATION NATIONALE DES DIRECTEURS DE RESSOURCES HUMAINES DES TERRITOIRES. ADHESION. COTISATION 2021.

MME FOURE : Notre fonction Ressources Humaines doit adapter sa politique pour une recherche optimale de ses ressources, dans un paysage réglementaire et institutionnel en pleine évolution et dans un contexte budgétaire contraint.

L'Association Nationale des Directeurs des Ressources Humaines des Territoires est un lieu de partage, de ressources et d'échanges d'expériences des DRH des collectivités territoriales qui permet d'accéder à l'appartenance d'un réseau professionnel et de profiter des formats d'échange sur les bonnes pratiques et les actualités du métier.

C'est pourquoi je vous propose d'y adhérer moyennant une cotisation annuelle fixée à une somme, pour 2021, que j'estime modique, puisqu'elle est fixée à 31 €.

M. GEST : Effectivement c'est modique. Y a-t-il des questions ? Je suppose que non. Pas de problème(s) ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

14 - ASSOCIATION NATIONALE DES DIRECTEURS DES RESSOURCES HUMAINES. ADHESION. COTISATION 2021.

MME FOURE : Je vous propose d'approuver l'adhésion de la collectivité à l'Association Nationale des Directeurs de Ressources Humaines au titre de l'année 2021 pour une cotisation, cette fois, de 554 €.

Cette adhésion permettrait de bénéficier de l'expertise d'un réseau professionnel et de disposer de nombreuses informations sur les bonnes pratiques et les actualités des métiers RH.

De plus, cette association est force de propositions auprès des pouvoirs publics, des instances européennes et internationales et des partenaires sociaux sur l'ensemble des sujets concernant la politique RH, le dialogue social, la rémunération, la promotion de l'égalité professionnelle, la qualité de vie au travail, etc.

C'est pourquoi je vous propose de renouveler cette adhésion.

M. GEST : Oui. Merci. Pas de question(s) non plus sur ce rapport ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. GEST : Je remercie Brigitte FOURÉ.

15 - SNCF. CONVENTION POUR LES ABONNEMENTS SCOLAIRES REGLEMENTES. AVENANT N°1.

M. RENAUX : Depuis le 7 août 2017, Amiens Métropole et la SNCF Mobilités sont liées par une convention relative aux abonnements scolaires réglementés qui détermine leurs conditions de délivrance par la SNCF.

En raison de la réorganisation du Groupe SNCF, il est nécessaire de procéder à la passation d'un avenant à la convention, rétroactif à compter du 1^{er} janvier 2020, pour acter son transfert à la société SNCF VOYAGEURS SA.

Je vous propose donc d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant proposé.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

16 - ASSOCIATION FRANÇAISE DES CORRESPONDANTS A LA PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL. CLUB DE LA SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION FRANÇAIS. ADHESIONS.

MME DELETRE : Pour assurer la gestion des services au public, nos collectivités doivent collecter et traiter quantité de données à caractère personnel relatives aux usagers, de nature très variée, ainsi que celles des agents.

Ces activités doivent s'exercer conformément au Règlement Européen sur la Protection des Données à Caractère Personnel, la RGPD, qui réaffirme et étend les droits des personnes relatifs au traitement et à la conservation de leurs données.

C'est dans ce cadre que je vous propose d'adhérer auprès de deux structures qui permettront de consolider et sécuriser les compétences et les pratiques de notre Délégué à la Protection des Données Personnelles :

- l'A.F.C.D.P., l'Association Française des Correspondants à la protection des Données à caractère Personnel ;
- et le C.L.U.S.I.F., le Club de la Sécurité des Systèmes d'Information Français.

Ces deux adhésions induisent le versement de cotisations pour l'année 2021 pour un montant de 450 € pour l'A.F.C.D.P. et pour un montant de 2 220 € pour le C.L.U.S.I.F.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

17 - NPNRU QUARTIERS NORD. RESTRUCTURATION COMMERCIALE DU COLVERT. PARTENARIAT TRIPARTITE AVEC LA VILLE D'AMIENS ET L'AGENCE NATIONALE DE COHESION TERRITORIALE. AVENANT N°2.

M. PENAUD : Par délibération en date du 4 juillet 2016, le secteur de l'îlot du Colvert à Amiens a été déclaré d'intérêt communautaire, Amiens Métropole intervenant non seulement au titre de sa compétence politique de la ville, mais aussi en tant que porteur de projet de l'opération globale au titre de sa compétence statutaire en matière de développement économique.

Dans le cadre du protocole de préfiguration du NPNRU d'Amiens Métropole signé en 2017, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, l'ANRU, s'est engagée à subventionner la phase 1 du projet de construction du centre commercial « Colvert » sous maîtrise d'ouvrage EPARECA, qui veut dire Établissement Public National d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux, avant de devenir sous sa nouvelle dénomination l'Agence Nationale de Cohésion Territoriale, l'ANCT.

Après une phase d'études, la participation de l'ANRU a été validée pour la seconde phase du projet, et le conseil régional des Hauts-de-France a également acté sa participation au projet.

Par ailleurs, l'ANCT a ajusté le coût global de l'opération sous sa maîtrise d'ouvrage, passant au global de 5 455 180 € HT à 5 771 850 € HT en raison de dépenses répondant à une situation exceptionnelle et entraînant une modification du bilan financier.

Je vous propose aujourd'hui d'approuver l'avenant tripartite à intervenir avec la ville d'Amiens et l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, lequel précise :

- La prise en compte de la hausse du coût de l'opération portée par l'ANCT,
- La modification de la répartition des engagements financiers aboutissant au final pour Amiens Métropole à un montant de 242 057,50 € contre 601 253 € prévus initialement.

M. GEST : Ce dossier appelle-t-il des questions ? Non. Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

18 - AMIENS. RENOUVELLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL PAR LA SIP POUR LE CONSEIL CITOYEN D'ÉTOUVIE. CONVENTION D'OCCUPATION A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE.

M. PENAUD : La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de février 2014 précise que dans le cadre des contrats de ville les projets doivent être co-construits avec les habitants et les partenaires.

Elle indique qu'un conseil citoyen doit être créé pour être l'instance privilégiée de concertation.

Un lieu et des moyens dédiés pour le fonctionnement des conseils citoyens ainsi que des actions de formation doivent également être prévus dans ces contrats.

À Étouvie, le conseil citoyen a été mis en place en décembre 2015. Depuis le 1^{er} janvier 2020 et pour faciliter son fonctionnement, celui-ci occupe un local mis à disposition par la SIP auprès d'Amiens Métropole qui lui est dédié, avenue de Picardie à Amiens.

Une convention d'occupation à titre précaire et révocable avait été établie et un règlement intérieur entre Amiens Métropole et les membres du conseil citoyen fixait les conditions d'utilisation de ce local. La collectivité ne paie que les charges locatives, soit environ 1 600 € à l'année. Cette solution est considérée comme provisoire, puisque le conseil citoyen a vocation à prendre place dans la future Maison de projets dont l'ouverture est prévue sur le quartier courant 2021.

Cependant, dans cette attente de l'emménagement, il est nécessaire de renouveler la convention d'occupation avec la SIP.

Je vous propose donc d'émettre un avis favorable à ce renouvellement et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

19 - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT D'AMIENS METROPOLE. BILAN FINAL 2012-2019.

M. PENAUD : Par délibération du 15 décembre 2011, Amiens Métropole se dotait de son premier programme local de l'habitat reposant sur trois grandes orientations. Le PLH 2012/2017 avait pour ambition de relancer la dynamique démographique, rééquilibrer socialement et spatialement l'agglomération et permettre l'accès au logement pour tous.

Donc, ce premier PLH a été prorogé jusque fin 2020 par deux avenants successifs.

Nous allons voir maintenant, si vous le voulez bien, la première diapositive. C'est bien celle-là qui est affichée ? Donc, sur la partie gauche de l'écran, vous avez la situation du logement d'Amiens au moment du début du premier PLH. Ensuite, en dessous, les trois orientations stratégiques que je viens de vous rappeler. Et sur la partie de droite, dans un coloris un peu grisé, vous avez les 6 axes opérationnels qui ont permis de construire ce programme d'actions.

Donc, sur la deuxième diapositive, on va passer très rapidement chacun des différents axes opérationnels.

Donc, le premier axe opérationnel : construire plus et mieux. Amiens Métropole y a consacré 20 430 610 €.

Sur la diapositive suivante, nous avons deux nouveaux axes opérationnels. Donc le premier : poursuivre la rénovation urbaine. Le budget métropolitain a été sollicité à hauteur de 7 475 942 €. Ensuite, accompagner la mutation urbaine des quartiers, donc pour 17 664 653 €. Et je précise que la majeure partie des crédits provient de la ville d'Amiens, puisque c'est elle qui a fourni 16 009 304 €.

Ensuite, nouvel axe opérationnel : favoriser l'accès au logement et l'hébergement des personnes ayant des besoins spécifiques. Là, c'est une somme globale de 2 478 000 € qui y a été consacrée.

Et enfin l'axe : construire et mobiliser un partenariat durable. C'est une somme de 644 000 € qui y a été consacrée.

Ainsi que le prévoit le Code de la construction et de l'habitation, je vous invite à approuver le bilan final du programme local de l'habitat d'Amiens Métropole prévu initialement pour la période 2012-2017 et prorogé en 2018-2019, puis 2019-2020. Ce bilan sera transmis aux représentants de l'État et au Comité régional de l'habitat et de l'hébergement.

C'est terminé, Monsieur le Président.

M. GEST : Je vous remercie. La parole à Fabien VOULMINOT, puis à Madame DESBUREAUX et... À Monsieur DÉCAVÉ, pardon, je... Alors, donc François DÉCAVÉ, puis Zoé DESBUREAUX.

M. DECAVE : Bonsoir. Merci pour cette présentation.

Juste quelques petites questions et réactions sur les éléments que vous nous donnez à voir ce soir.

Effectivement, on note une tendance qu'on avait déjà observée sur le recul des propriétaires occupants et puis l'explosion du locatif privé. Sur ces éléments-là, j'avais une petite question sur des chiffres qui me semblaient un petit peu particuliers sur le locatif privé. Page 7 de la présentation qui nous a été donnée, il y a un + 2 400 entre 2007 et 2012, ce qui représente + 125

%, et puis un - 1 200 entre 2012 et 2017, donc - 25 %. C'est un petit peu étrange en termes de ce qui nous a été donné à voir.

D'autres petites questions rapidement. Il n'y a pas du tout de lisibilité sur la répartition du logement locatif social par bailleur. Du coup, il n'y a pas du tout d'éléments qui nous sont donnés, incompréhension autour de cela, ce qui, voilà, dans la réalité des habitants est aussi une question.

Et puis sur la question centrale, qu'on avait déjà soulevée ici, de la taille des logements, notamment des logements sociaux, avec ce qu'on identifiait comme un manque des grandes surfaces et puis peut-être une priorité trop grande donnée sur les petites surfaces T1 / T2 qui est un petit relevé sur un certain nombre de documents. On aurait besoin d'une clarification aussi parce que sur la page 14 d'une des présentations, on avait 8 952 logements au total, mais dans le descriptif par typologie de taille de logement, en fait il manque 350 logements, puisque quand on additionne les différentes typologies, il y a un trou de 350. Donc est-ce qu'ils viennent plutôt amoindrir l'écart entre les grandes surfaces et les petites surfaces qu'on avait déjà identifié ou est-ce qu'ils viennent plutôt creuser cet écart-là ?

Et ensuite, sauf erreur de ma part, il n'y a pas du tout d'élément sur les typologies de financement et la part des PLAI, par exemple, qui sont quand même des opérations qui généralement permettent d'avoir des logements avec des coûts locatifs moins importants et dont la municipalité a énormément besoin et l'agglomération a grandement besoin. Sauf erreur de ma part, je n'ai pas trouvé cette part dans les présentations.

M. GEST : On va donner la parole à Madame DESBUREAUX, comme cela, on globalisera les réponses. Y a-t-il d'autres intervenants après ? Non ? Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Merci. Ce PLH brosse un portrait clair et instructif de la situation sociale des habitants et habitants d'Amiens Métropole et de leur répartition sur le territoire de la collectivité. Ainsi, on constate que la population n'a pas beaucoup augmenté mais qu'elle a vieilli. On observe également que si la part des ménages sous le seuil de pauvreté a baissé de 6 % au niveau du département, elle a augmenté de 1 % à Amiens. Ce sont des données qu'il faudra absolument prendre en compte pour les années à venir.

Plusieurs remarques et interrogations me sont venues à la lecture.

Pour ce qui est du logement social, même s'il y a eu de nouvelles constructions, on peut encore regretter la difficulté d'accès : 11 mois de délai pour une attribution et 2 757 attributions pour 8 100 demandes. L'écart est grand, et lorsque l'on connaît notre taux de chômage et les revenus moyens de notre population, l'ambition de loger tout le monde selon ses moyens et ses besoins devrait être une priorité. J'ai bien conscience que ce PLH a été appliqué sur plusieurs mandats et l'ambition de loger dignement toute la population était grande.

Aujourd'hui, plus de la moitié des logements construits dans les ZAC sont des logements privés. Dans le prochain PLH, il faudrait être vigilant et vigilante à ce que tout le monde puisse avoir accès à un logement dans la mesure de ses moyens. Or, le projet du prochain étudié ici en septembre dernier, qui prévoit la construction de 220 logements sociaux par an, me paraît assez inquiétant.

Ensuite sur le logement étudiant : 2 074 logements répartis dans 18 résidences pour 30 000 étudiants et étudiantes, ce qui ne couvre même pas 7 % de la population étudiante. Pendant le dernier PLH ont été construits 1 104 logements privés, dont le loyer est en moyenne de 100 € plus cher que les logements CROUS. Comment peut-on demander à des étudiants et étudiantes de

payer plus de 500 € par mois de loyer pour un T1 ? Quand on voit la détresse étudiante qui monte ces temps-ci à Amiens, il me semble urgent de penser à des solutions en sollicitant le CROUS sur le manque de logements spécifiques aux étudiants et étudiantes et peut-être, plutôt que de découper des petites Amiénoises, réfléchir aux moyens d'y encourager les colocations, plus économiques, moins énergivores et surtout plus conviviales.

À propos des aires d'accueil des gens du voyage, le bilan semble positif mais pourtant l'actualité ne l'est pas autant. Que se passe-t-il dans la Vallée Saint Ladre avec les campements sauvages ? Quelles sont solutions vont être mises en place pour conforter à la fois les habitants et les gens du voyage ?

Le PLH ne doit pas être un jeu de Monopoly pour les investisseurs privés qui viendraient profiter des défiscalisations sur les nouvelles constructions. Se loger à Amiens dans le parc privé devient de plus en plus cher et compte tenu de la longueur des délais d'attribution de logement, il conviendrait de mettre la priorité sur le logement social.

Le PLH doit être un moyen de permettre à chacun d'habiter la ville au mieux dans un logement sain et à sa portée. C'est pourquoi il me paraît important d'accélérer la rénovation des logements indignes, de recenser les logements vacants qui sont en nombre sur Amiens. Plutôt que de bétonner des terres agricoles, réhabilitons l'habitat traditionnel. Vous proposez dans le prochain PLH d'étudier la question de l'Amiénoise du XX^e siècle. Il s'agirait d'abord de rouvrir celles qui ont été abandonnées.

M. GEST : Très bien. Est-ce que Guy PENAUD veut répondre ?

M. PENAUD : Alors, les éléments qui ont été dits par nos deux collègues sont des éléments extrêmement techniques, puisque je ne suis pas en capacité de vérifier l'ensemble des chiffres qui ont été donnés. Donc, on vous apportera une réponse.

Mais néanmoins, je pense que sur le rapport explicatif qui était joint pour la commission, il y avait le détail des différents logements. Moi, je l'ai là, donc je pourrai vous le transmettre parce que je ne peux pas vous répondre comme cela. Cela va tourner globalement à l'épicerie.

Et ensuite, pour ce qui concerne l'observation qui est faite par Madame DESBUREAUX, vous savez, Madame DESBUREAUX, ce n'est pas nous qui déterminons exactement le nombre de logements. C'est encadré par le SCOT du Pays du Grand Amiénois et donc avec les prescriptions qui sont données par l'État : tant de logements à construire, etc. Donc, on n'a pas la main complète libre sur le nombre de logements qui peuvent être construits sur le territoire d'Amiens Métropole. Et ensuite, il y a une saine répartition entre les différentes communes. Voilà.

Donc, pour la répartition sur le territoire, par exemple, l'interprétation de la DDTM, c'est une règle pure de proportionnalité. C'est-à-dire qu'il y a tant de logements à construire, votre commune représente tant de population par rapport à la population générale d'Amiens Métropole, voilà, vous aurez l'autorisation de construire tant de logements. Donc, cela va se traduire par tant de terrains ou tant d'opérations à trouver dans ce qu'ils appellent les dents creuses, à l'intérieur des différentes communes. Mais on n'a pas la main sur la détermination et il me semble avoir lu dans les rapports que dans la période qui précédait celle dont on fait le bilan aujourd'hui, il m'a semblé que le rythme de constructions était nettement moindre et que le rythme s'est beaucoup accéléré dans la période 2014/2020.

Voilà, Monsieur le Président, les quelques éléments que je voulais apporter tout de suite à chaud sur les observations de nos deux collègues.

M. GEST : Merci.

Je voulais préciser à Madame DESBUREAUX qu'effectivement on peut, regardant les chiffres de la population, considérer qu'elle n'a pas beaucoup augmenté. C'est normal parce que quand nous sommes arrivés aux responsabilités en 2014, elle avait diminué. Et donc effectivement, par contre, la croissance a repris depuis grâce aux constructions de logements qui ont été réalisées pendant la période qui vient de s'achever. Et vous pouvez voir à l'INSEE, par exemple, quelles sont les données chiffrées. Vous verrez que la ville d'Amiens, par exemple, a retrouvé une population autour de 135 000 habitants alors qu'elle était tombée à 132 000 en 2014.

Deuxième remarque : quand nous sommes arrivés aux responsabilités, il n'y avait aucune résidence étudiante. Seules existaient les résidences du CROUS. Depuis, d'ailleurs, une résidence supplémentaire a été construite quartier Friant. Une ou deux d'ailleurs, je ne l'ai plus exactement en mémoire. Et je vous signale que les résidences étudiantes dont vous critiquez les niveaux de loyer trouvent toutes preneurs. Je ne dis pas qu'il n'y a pas des problèmes pour certains étudiants. Je constate que c'était un vrai besoin, puisque ces étudiants goûtent les résidences qui leur sont destinées.

S'agissant du logement social, vous dites : il faut mettre le paquet sur le logement social. Oui. Nous sommes à 33 % de logement social sur la ville. Je pense que cela veut tout dire, ce chiffre. Donc, au contraire, il faut faire en sorte quand même qu'on n'aille pas toujours vers une croissance exponentielle. Il faut des équilibres et c'est ce que nous avons essayé de faire et nous y sommes, je crois, parvenus dans le mandat précédent.

Le nouveau PLH également prévoit de maintenir un certain nombre d'équilibres dans ce domaine.

Enfin, la question sur les gens du voyage, un vrai souci. Nous avons quatre aires de gens du voyage qui sont équipées et qui fonctionnent. Je le dis parce que la rumeur dit parfois que telle aire de gens du voyage est fermée. Oui. Elles sont fermées à certaines périodes de l'année lorsqu'il s'agit, par exemple, d'aires qui sont destinées à accueillir des familles en nombre important qui nous signalent avant leur arrivée et que nous pouvons, par exemple, mettre effectivement dans l'aire de voyage de la Vallée Verte.

Après, vous évoquez les gens qui s'installent illégalement dans certains endroits et cela n'arrête pas. Je vous avoue franchement que je me passerais bien de cette compétence parce que c'est franchement très, très pénible. Étant entendu que ce sont souvent exactement les mêmes familles qui, lorsqu'elles partent d'un endroit, vont sur un autre, puis un autre, et reviennent, comme c'est le cas dans le cas que vous évoquez, s'agissant de la Vallée Saint Ladre. C'est purement illégal. Et si vous avez la solution pour régler ce problème, eh bien, surtout n'hésitez pas à l'exprimer parce que je vous assure que cela agace tout le monde, à commencer bien sûr par les habitants du quartier directement concernés et qui assistent avec consternation à un retour des mêmes au même endroit. Donc, voilà. Sauf que le dispositif est toujours le même. Lorsque ce sont des terrains publics appartenant, par exemple, à la collectivité, nous déposons plainte immédiatement et nous faisons en sorte de prévenir Madame la Préfète personnellement pour qu'elle prenne les mesures pour faire expulser les personnes qui se comportent de cette façon. Lorsque ce sont des terrains privés, dans ce cas-là, nous demandons aux propriétaires de porter plainte eux-mêmes, car s'il n'y a pas de plainte déposée, il n'y a pas de possibilité, comment dirais-je, d'expulser ces personnes qui ne respectent pas la loi. Et donc, nous sommes confrontés à cela. Mais ce n'est pas du tout,

contrairement à ce que certaines familles des gens du voyage prétendent, que nous ne pouvons pas les accueillir dans nos aires prévues à cet effet. C'est absolument faux. Nous, cela nous coûte suffisamment cher pour remettre en état parfois des aires qu'ils détruisent eux-mêmes. Donc, voilà ce que je voulais vous dire sur ce sujet. Donc, je suis vraiment preneur non pas de constats, mais de propositions dans ce domaine.

Je mets aux voix ce rapport. Non. Si. On met aux voix le rapport ? Oui. Donc, je mets aux voix ce rapport sur le bilan, donc, du PLH 2012-2019.

ADOpte A L'UNANIMITE

20 - DELEGATION DE COMPETENCES DES AIDES PUBLIQUES A LA PIERRE. BILAN FINAL 2013-2020. DELEGATION DE COMPETENCES AU PRESIDENT POUR LA PERIODE 2021-2026. CONVENTIONS.

M. PENAUD : Amiens Métropole est délégataire des aides à la pierre de l'État depuis le 1^{er} janvier 2013. C'est la conséquence du fait que la communauté d'agglomération est dotée d'un PLH.

À ce titre, la communauté d'agglomération délivre les agréments aux logements locatifs sociaux, agréé également les opérations de réhabilitations et distribue les aides à la rénovation de l'habitat privé financées par l'ANAH.

Alors, cette délégation ayant pris fin le 31 décembre 2020, je vous propose d'en faire le bilan. Donc, le bilan va se décomposer en trois parties. Premièrement, le bilan de l'intervention des aides à la pierre pour le parc social, suivi du bilan de l'intervention des aides à la pierre pour le parc privé, et enfin le bilan financier de cette opération.

Donc, le bilan d'intervention des aides à la pierre pour le parc social sur toute la durée de la délégation : 3 153 logements ont été agréés (2 424 logements familiaux et 729 logements structures). Les logements structures, il s'agit de logements groupés, comme par exemple des résidences étudiantes ou encore des logements pour les personnes âgées.

Donc, alors, là, je pourrais aussi vous donner : 82 % des agréments des locatifs sociaux sont localisés à Amiens, 2 565 en nombre d'agréments, dont 43 % représentant 1 193 agréments au sud de l'agglomération. En périphérie, les agréments ont été délivrés dans les communes proches de la ville centre et du fait de leurs équipements et plus particulièrement les communes qui sont soumises à la loi SRU : Rivery et Salouël.

S'agissant des logements en PSLA, 297 logements ont été agréés, principalement des logements individuels, sur un objectif de 354.

Et enfin, bien que l'État ne participe pas au financement de la réhabilitation des logements du parc HLM, les objectifs fixés dans ce cadre ont été largement dépassés, puisque 2 488 logements du parc social HLM ont été rénovés sur un objectif de 1 588.

Deuxièmement, donc, le bilan d'intervention des aides à la pierre pour le parc privé.

Au 31 décembre 2020, 871 logements du parc privé ancien ont été améliorés, dont 287 dans le cadre d'un programme d'intérêt général de lutte contre le mal-logement lancé par la métropole entre 2014 et 2017. L'objectif des 500 logements fixé par la convention initiale a été largement dépassé.

La thématique précarité énergétique a rencontré un vif succès. Cependant, les dossiers concernant l'autonomie, quand on fait l'adaptation du logement aux personnes âgées, ne représentent que 13 % des dossiers.

Sont encore plus complexes les dossiers qui sont relatifs aux logements indignes et très dégradés dans la mesure où seuls cinq ménages de cette thématique ont pu être aidés. Ces dossiers requièrent un accompagnement lourd et spécifique pouvant être fourni uniquement dans le cadre d'une opération telle qu'un programme d'intérêt général. D'ailleurs, c'est quelque chose qui sera proposé probablement à la PPI qui sera discutée en septembre.

Concernant les propriétaires bailleurs, les objectifs sont difficilement atteignables. En effet, les niveaux de loyer du marché local ne rendent pas attractif le conventionnement avec l'ANAH : 22 propriétaires bailleurs ont été aidés, soit un objectif accompli à hauteur seulement de 33 %.

Du point de vue financier, voici le bilan. La délégation des aides à la pierre sur la période 2013-2020 au niveau de l'État représente une dépense de 6 820 474 € pour le parc social et 7 784 071 € s'agissant du parc privé, soit un total des aides de l'État de 14 604 545.

La contribution d'Amiens Métropole et de la ville d'Amiens est plus importante s'agissant du parc social, puisque 23 910 223 € ont été consacrés pour la production des logements locatifs sociaux neufs : 4 168 250 pour le dispositif PSLA, 9 892 564 pour la réhabilitation du parc social hors ANRU.

Concernant le parc privé, la contribution est moindre : elle est de 647 369. On a expliqué tout à l'heure pourquoi il n'y avait pas beaucoup de conventionnement avec le privé.

Voilà donc pour la partie bilan.

Ensuite, pour le renouvellement de la délégation des aides à la pierre pour la période 2021-2026, donc, ce renouvellement, il est dû à l'adoption de notre PLH que vous avez approuvé au mois de novembre 2020 et qui est opérationnel depuis le 6 janvier 2021.

S'agissant tout d'abord du parc social, la délégation porte à la fois sur le neuf et l'existant. Ainsi, le projet de convention prévoit, dans le cadre de l'offre locative sociale nouvelle, le financement de 1 320 logements locatifs sociaux neufs répartis en 30 % en PLAI, 50 % en PLUS et 20 % en PLS.

Pour rappel, le PLH ambitionne de soutenir la production de 800 logements neufs par an, dont 27 % dédiés au logement locatif social à l'échelle métropolitaine, dont 33 % sur la ville centre, comme le rappelait tout à l'heure Monsieur le Président.

À propos de l'hébergement, seuls sont prévus les projets d'ores et déjà identifiés dans la mesure où les financements sont liés aux agréments délivrés annuellement par l'État. Il s'agit d'une pension de famille et d'un foyer pour adultes handicapés.

Concernant le développement de l'allocation accession via le dispositif PSLA, un objectif de 555 logements en PSLA sur 6 ans est fixé. L'accession à la propriété des ménages modestes et particulièrement des jeunes ménages en début de parcours résidentiel étant une priorité et c'est pour cela que la métropole y apporte sa contribution.

Quant au parc social existant, le projet de convention tient compte des plans stratégiques de patrimoine des bailleurs sociaux en prévoyant la réhabilitation de 700 logements par mobilisation de prêt HLM. Faisant l'objet d'une convention spécifique avec l'Agence nationale de l'amélioration

de l'habitat, l'ANAH, en sus de la convention principale de délégation à la pierre, le traitement du parc privé particulièrement ancien vise à remédier à son inconfort.

Enfin, bien que l'État ne participe pas au financement de la réhabilitation des... Pardon, excusez-moi. Je me suis trompé de feuille. J'aurais dû tourner de l'autre côté. Voilà.

Donc, ensuite les modalités de gestion de la délégation des aides à la pierre par Amiens Métropole. Donc, le projet de convention se décline en trois conventions.

La première, dite convention principale, est conclue avec l'État. Elle porte sur les objectifs précédemment énoncés ainsi que sur ses modalités d'exécution.

La deuxième convention est celle qui est conclue avec l'ANAH.

Et la troisième convention est relative à la mise à disposition des services de l'État. Donc, cette troisième convention sera de durée extrêmement courte, puisqu'à compter du 1^{er} janvier 2022, l'État confie à Amiens Métropole, sans compensation de moyens, la charge de l'instruction des demandes d'aides et le versement effectif des aides de l'ANAH aux particuliers.

Dans la circulaire du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État, celui-ci a décidé qu'à l'avenir tout EPCI sollicitant une délégation des aides à la pierre devrait assurer par ses propres moyens l'instruction et la gestion financière des dispositifs. En conséquence, la présente convention ne sera conclue que pour une durée très courte.

Je vous propose donc d'approuver le bilan qui a été dressé pour la période initiale, qui a pris fin le 31 décembre 2020, et je vous propose également d'approuver le projet de convention portant sur le renouvellement de la délégation des aides à la pierre pour la période 2021-2026, permettant à Amiens Métropole de contribuer à la mise en œuvre de son PLH exécutoire depuis le 6 janvier 2021 concernant les objectifs de développement et de réhabilitation du parc social locatif et en accession de l'hébergement, et concernant les orientations en matière d'amélioration du parc privé.

Donc, il vous est demandé d'approuver la délégation au président et de l'autoriser à signer pour prendre toutes les décisions nécessaires d'attribution des aides publiques à la pierre.

M. GEST : Merci, mon cher collègue, de cette présentation qui a peut-être suscité des questions. Oui, de nouveau François DÉCAVÉ.

M. DECAVE : Merci. Alors, je vais éviter de faire épicerie du coup sur le questionnement, mais il y a quand même quelques questions complémentaires sur ce qui a pu être donné.

Alors il y a des confirmations de... Cela va être un petit peu redondant avec ce que j'ai dit avant, mais des confirmations, dans les éléments qui nous sont donnés là, de la difficulté sur la diversification, puisque 46 % des logements agréés en T1 et en T2, cela conforte un petit peu ce que je vous disais tout à l'heure sur la question du manque de grands logements.

Après, sur la question du mode de financement, il y a, dans la synthèse qui nous est proposée, une formulation qui me semble un petit peu contradictoire : l'équilibre entre les logements PLAI, PLUS et PLS est acceptable au regard des objectifs du PLH, bien que les logements PLAI sont encore insuffisamment développés au regard de la demande sociale. Cela me paraît un petit peu contradictoire dans la façon dont c'est posé et puis c'est un peu contraire aux éléments sur la situation financière et sur les éléments qui sont redonnés en début de rapport sur le quart de la

population amiénoise vivant sous le seuil de pauvreté. Cela me paraît un petit peu également contradictoire.

Après, il y a un choix qui a été fait par la métropole, puisque l'État oblige à 25 % de PLAI jusqu'en 2016 et 30 % par la suite. Vraisemblablement la métropole a fait un choix différent par bailleur, c'est une organisation. Donc, cela rejoint un petit peu ma question de tout à l'heure : est-ce qu'on pourrait avoir les chiffres du coup par bailleur sur ce type d'opération ? Parce que cela génère, en fonction des projets, un certain nombre de questions.

Après, un élément qui n'apparaît pas du tout non plus sur le choix qui a été fait des modalités en VEFA du coup, il y a quelque chose qui n'est pas du tout relevé : c'est que sur un certain nombre de logements, quand 50 % des logements sont dévolus aux bailleurs sociaux, cela a aussi un intérêt pour les constructeurs privés puisque cela permet de lancer les opérations sur la base des réservations par les bailleurs sociaux avec au final une qualité qui n'est pas toujours, d'après un certain nombre de gens qui peuvent veiller à cela, aussi intéressante que si les bailleurs sociaux construisaient par eux-mêmes.

M. GEST : Mon cher collègue, vos questions sont intéressantes, je n'en disconviens pas, mais elles sont typiquement des questions de commission. Je ne sais pas si vous siégez dans la commission concernée, mais pour qu'on vous fournisse des réponses sur des questions relativement précises comme celles que vous posez, posez-les en commission. Et puis là, pour le coup, comme vous venez de les poser, ce que je propose à Guy PENAUD, c'est de faire en sorte, comme sur le premier point, de vous fournir par écrit la réponse aux questions que vous avez soulevées, si vous le voulez bien. Et si les autres collègues le veulent, on peut très bien évidemment transmettre cette réponse à l'ensemble de la salle.

Y a-t-il d'autres questions ? Non. Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Guy, pardon excuse-moi, vas-y.

M. PENAUD : Monsieur le Président, je voulais juste dire qu'il me semble, sauf erreur de ma part, que les réponses aux questions, aux observations que vous avez formulées sont dans le bilan complet. Donc, il fait plus de 50 pages, je crois, si ma mémoire ne me fait pas défaut, où en fait c'est des tableaux en prenant dans tous les sens par quartier, par type de logement, etc., etc. Je crois que les réponses sont à l'intérieur de ce document.

M. GEST : Très bien. Mais enfin, vérifiez quand même pour pouvoir répondre à notre collègue, qu'il ne reste pas sur sa faim.

Je ne sais plus : j'ai mis aux voix ? J'avais démarré seulement, oui.

ADOpte A L'UNANIMITE

21 - DELEGATION DE COMPETENCE DES AIDES PUBLIQUES A LA PIERRE. COMMISSION LOCALE D'AMELIORATION DE L'HABITAT. COMPOSITION. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. PENAUD : On l'appellera la CLAH puisque nous n'entendrons pas le H terminal, par analogie avec ANAH.

Amiens Métropole a obtenu de l'État le renouvellement de sa délégation de compétence pour l'attribution des aides publiques à la pierre pour une durée de 6 ans (2021-2026).

Faisant suite au dossier précédent renouvelant la délégation de compétence et en vue de l'attribution des aides à l'habitat privé, Amiens Métropole doit animer une commission locale d'amélioration de l'habitat (CLAH), dont l'objet est de rendre un avis sur les orientations de la politique de l'habitat privé mise en œuvre sur son territoire. Je vous propose donc de créer cette CLAH et d'en définir la composition.

Alors, la composition est la suivante : deux membres de droit, donc Monsieur le Président d'Amiens Métropole ou son représentant et Monsieur le délégué local de l'ANAH ou son représentant.

Ensuite, des membres choisis et désignés par le président d'Amiens Métropole. Donc, à chaque fois il y a un représentant suppléant. Donc je vais dire un représentant des propriétaires, un représentant des locataires, deux personnes qualifiées pour leurs compétences dans le domaine social, une personne qualifiée pour ses compétences dans le domaine du logement, un représentant des associations collecteurs de l'Union d'économie social pour le logement et ensuite un représentant titulaire et un suppléant de la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole. Le représentant de la communauté d'agglomération Amiens Métropole titulaire serait Madame RODINGER et sa suppléante Madame HAMADI.

Enfin, un représentant titulaire et un suppléant du centre communal d'action sociale de la ville d'Amiens. Donc, le CCAS sera amené à délibérer prochainement et devrait à nouveau désigner Monsieur LHERMITTE en qualité de titulaire et Monsieur LACOUR son suppléant.

Voilà. D'après ce qu'on me dit, je serai moi-même amené à présenter, à représenter Monsieur le Président au sein de cette commission et donc à la présider.

M. GEST : C'est exact. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

22 - AMIENS. ÉTOUVIE. ASSIETTE FONCIERE NECESSAIRE A LA REALISATION DE LA FUTURE MEDIATHEQUE DU SECTEUR OUEST. ACQUISITION AUPRES DE LA SIP.

M. SAVREUX : Dans le cadre du développement d'un véritable réseau de bibliothèques sur son territoire, Amiens Métropole a décidé en 2018 d'implanter sur le quartier prioritaire d'Étouvie la future Médiathèque du secteur Ouest d'Amiens. L'assiette foncière identifiée pour la réalisation de cet équipement est située à l'intersection de l'Avenue de la Commune de Paris et de l'Avenue de Bourgogne. En ce sens, notre assemblée a d'ores et déjà délibéré pour l'acquisition de parcelles auprès de la ville d'Amiens. Je vous propose aujourd'hui d'approuver l'acquisition auprès de la SIP d'une emprise foncière d'environ 127 m² à provenir de la parcelle cadastrée section MN n°263 moyennant une dépense d'environ 7 200 €, dont 6 350 € correspondant au prix du bien.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

23 - BIBLIOTHEQUES D'AMIENS METROPOLE. ASSOCIATION DES UTILISATEURS DES LOGICIELS ARCHIMED. ADHESION. ANNEE 2021.

M. SAVREUX : C'est une association qui se veut force de propositions pour l'évolution des logiciels de la société Archimed, actuellement utilisés au sein des Bibliothèques d'Amiens Métropole, et qui développe un panel d'actions à destination de ses adhérents, comme des actions de formation, la

veille sur les questions d'informatique documentaire. Ce sera particulièrement utile pour les personnels des bibliothèques, notamment pour les accompagner dans le changement de logiciel et également pour tout ce qui est maintenance et appui technique. C'est pourquoi, compte tenu de l'intérêt que cette association présente pour nos structures, je vous propose d'y adhérer moyennant une cotisation annuelle de 200 €.

M. GEST : Très bien. Pas de problème(s) sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

24 - BIBLIOTHEQUES D'AMIENS METROPOLE. ASSOCIATION POUR LA COOPERATION DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION MUSICALE. ADHESION. ANNEE 2021.

M. SAVREUX : Il s'agit, toujours pour les Bibliothèques d'Amiens Métropole, d'adhérer à l'association pour la coopération des professionnels de l'information musicale qui a pour but de promouvoir la diffusion de la documentation musicale en tous lieux et principalement dans les bibliothèques et institutions publiques, de participer à toute action de coopération entre les organismes qui assurent la collecte, le traitement, la conservation et la diffusion de la documentation musicale. Je vous propose donc d'y adhérer, moyennant une cotisation annuelle de 60 €.

M. GEST : Pas de problème(s) sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

25 - CONTRAT LOCAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE. ANNEE 2021. AVENANT.

M. SAVREUX : Dans le cadre de la convention signée en 2012 avec l'État, la DRAC Hauts de France et la Direction Académique des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Somme, et relative au Contrat Local d'Éducation Artistique, dit CLEA, je vous propose d'approuver l'avenant pour l'année 2021 qui aura pour objet de spécifier les participations respectives des partenaires, pour un total de 180 000 €. La part d'Amiens Métropole représente un coût de 43 450 € pour le temps scolaire et de 46 550 € pour le hors temps scolaire.

Je voulais juste ajouter qu'en 2021, grâce au CLEA, ce sont plus de 2 500 élèves, qui sont répartis dans 126 classes d'Amiens Métropole, qui bénéficieront d'un projet artistique réalisé avec leur enseignant. Et c'est évidemment un CLEA qui couvre l'ensemble du territoire métropolitain et qui prend en compte les projets déposés dans des écoles de nos communes. Pour 2021, il s'agit des communes d'Amiens, Allonville, Blangy-Tronville, Bovelles, Glisy, Grattepanche, Hébécourt, Longueau, Rivery, Rumigny, Saint-Sauflieu, Saleux, Salouël et Seux.

Il convient donc d'autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant au CLEA.

M. GEST : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Non. Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

26 - AMIENS. LE SAFRAN. SCENE CONVENTIONNEE. CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2021-2024. ART EN TERRITOIRE.

M. SAVREUX : Le projet artistique et culturel qui est porté par le Safran a permis depuis 2016 la mise en place d'une CPO entre la DRAC Hauts-de-France, la région Hauts-de-France et Amiens Métropole reconnaissant le Safran comme une scène conventionnée.

Ce conventionnement inscrit le Safran comme un établissement de référence pour les artistes, les publics, le territoire de la métropole et plus largement sur le territoire régional et national.

Cette convention ayant pris fin en 2020, il convient donc d'en renouveler la signature pour une période de 4 ans, de 2021 à 2024. En effet, le nouveau projet artistique et culturel du Safran a permis la sollicitation et la validation d'un nouveau label qui s'appelle « Scène conventionnée d'intérêt national » qui reconnaît la qualité d'un programme d'actions artistiques et culturelles.

En écho à cette appellation « Scène conventionnée d'intérêt national », créée par l'État par arrêté du 5 mai 2017, il sera donc apposé pour le Safran, de par la spécificité de son projet et de sa situation géographique, la mention : « Art en territoire » qui vient récompenser les actions menées par l'équipement pour développer des activités artistiques et culturelles qui vont directement à la rencontre des populations.

Je vous propose donc d'approuver la convention à intervenir avec les partenaires institutionnels, et d'en autoriser la signature par Monsieur le Président.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

27 - MUSEES D'AMIENS. EXPOSITION CHASSEURS DE TRESORS. ARCHEOLOGIE ET BANDE DESSINEE. PARTENARIAT AVEC LE MUSEE DU LOUVRE ET ON A MARCHE SUR LA BULLE. CONVENTION.

M. SAVREUX : La deuxième exposition du musée de Picardie depuis sa réouverture, une exposition qui s'appelle *Chasseurs de trésors, Archéologie et Bande dessinée* qui est une exposition organisée par le Musée de Picardie, l'Association On A Marché sur La Bulle et le Musée du Louvre, dans le cadre du 25^e Rendez-Vous de la Bande Dessinée d'Amiens.

Il s'agit d'une déclinaison amiénoise d'une exposition qui a été présentée à la petite galerie du musée du Louvre en 2018 et 2019 et qui prévoit comme thématique une rencontre entre la BD et l'archéologie. Cela a du sens évidemment sur notre territoire puisque, vous le savez, nous portons le 3^e festival de BD de France et que nous sommes aussi réputés pour être un territoire qui a été et reste un lieu de découvertes archéologiques majeur.

L'exposition, qui ouvrira bientôt ses portes, le 29 mai, on l'espère, proposera une visite qui s'articule autour de deux découvertes exceptionnelles : le trésor de Boscoréale qui est un somptueux trésor d'argenterie romaine qui est exceptionnellement prêté par le musée du Louvre, un trésor qui a été découvert dans les vestiges d'une ancienne villa près de Pompéi et qui a miraculeusement échappé à l'éruption du Vésuve parce que son propriétaire avait pris le soin de l'abriter sous une citerne voûtée.

Et puis deuxième découverte exceptionnelle qui fera évidemment, qui sera au cœur du parcours, Les Vénus de Renancourt, récente découverte préhistorique, elle aussi miraculeuse, puisque, vous le savez, la dernière en date a 23 000 ans et que surtout elle est dans un état de conservation remarquable. Contrairement aux autres Vénus qui ont été découvertes et qui ont été brisées par le gel, celle-ci est complète et d'un seul tenant.

Je vous propose donc de signer une convention tripartite de partenariat afin de détailler les responsabilités de chaque structure au sein de ce projet commun et vous invite d'ores et déjà à programmer une visite au musée pour découvrir cette somptueuse exposition. On en a tous besoin.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Non.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. GEST : Je dois dire qu'effectivement nous allons avoir deux très belles expositions au musée. J'espère, comme vous tous sans doute, que nous pourrons mixer cela, au moins l'une d'entre elles, avec l'inauguration des travaux du musée que nous n'avons jamais été en mesure de faire.

Et par ailleurs, je vous conseille d'ores et déjà l'exposition qui aura lieu à partir du mois de juillet sur les pluies d'Amiens, chef-d'œuvre de la cathédrale, qui vont en plus avoir bénéficié d'une scénographie, que j'ai découverte cette semaine, tout à fait spectaculaire. Voilà.

Donc, je souscris à la proposition de Pierre SAVREUX de faire en sorte que, peut-être même, Pierre, d'organiser un peu en amont une visite spéciale pour les membres d'Amiens Métropole.

M. SAVREUX : Ce sera fait, Monsieur le Président.

M. GEST : Merci. Tu peux passer au rapport 28.

28 - EXPOSITION ARTS PLASTIQUES ET VISUELS DANS L'ESPACE PUBLIC. APPEL A PROJETS. LES RENCONTRES AUDIOVISUELLES. SUBVENTION. ANNEE 2021. CONVENTION.

M. SAVREUX : Vous le savez, nous souhaitons positionner Amiens Métropole comme un territoire d'excellence des arts visuels et plastiques, un territoire propice au développement de l'art contemporain.

Nous avons déjà le parcours d'art contemporain qui existe depuis trois ans et qui a lieu à l'intérieur des structures culturelles d'Amiens Métropole.

Je vous propose de créer, à côté de ce parcours d'art contemporain, un festival des arts plastiques et visuels qui aurait lieu, cette fois-ci, en extérieur pour permettre aux habitants et aux touristes de découvrir de l'art dans l'espace public. C'est à la fois un moyen de soutenir les artistes plasticiens dans cette période difficile pour la culture. Il s'agit aussi d'être inventif et de s'adapter au contexte sanitaire en proposant des parcours qui ont lieu en extérieur et qui sont moins contraints.

Ce temps privilégié consacré à l'art dans l'espace public se déclinerait en trois volets.

Premier volet : un circuit des œuvres dans le quartier Saint-Leu où les artistes viendraient habiter les rues, les places et l'espace urbain, de manière à interpeller, bousculer le quotidien des usagers du quartier et inviter les publics à la rencontre avec des œuvres aux dimensions hors du commun. On aurait là toutes les formes d'expression urbaine, comme le collage, les installations, les mosaïques, la fresque, le graphe ou encore le tricot urbain.

Deuxième volet de ce temps fort : des totems d'entrée de ville dans le cadre d'Amiens for Youth, Capitale européenne de la jeunesse. C'est un projet qui est porté par la ville d'Amiens, mais qui intègre cet appel à projets par souci de cohérence. Les cinq secteurs de la ville d'Amiens accueilleront une œuvre de street art sur des endroits remarquables.

Et puis enfin, troisième volet : il y aura un temps de valorisation de notre patrimoine dans le cadre d'un événement de vidéomapping. Il s'agit ici de proposer une rencontre artistique entre artistes plasticiens, artistes de vidéomapping et créateurs de son. Ils seront très concrètement invités à projeter leurs œuvres sur des monuments de la ville d'Amiens, en l'occurrence le Beffroi, la Maison du Baillage, l'ancien théâtre et la Maison du Sagittaire. Cela complétera évidemment l'offre de Chroma et cela aura lieu en novembre 2021.

Je vous invite donc, chers collègues, à affirmer l'engagement d'Amiens Métropole à l'égard de la liberté de création et de la diversité de ses formes, ainsi qu'aux enjeux liés au développement de la filière des Arts Plastiques et Visuels sur notre territoire, en approuvant l'appel à projets 2021 tel qu'il vous a été communiqué.

Par ailleurs, je vous propose d'autoriser le président à signer la convention à intervenir avec l'association « Les Rencontres Audiovisuelles » qui fixe notamment les modalités de versement d'une subvention de 70 000 €.

Enfin, je vous propose d'autoriser le président à solliciter l'aide de la D.R.A.C. pour un montant de 20 000 € et de la région Hauts-de-France pour un montant de 20 000 €, pour aider à réaliser ce projet, s'agissant de deux partenaires avec lesquels la collectivité travaille en étroite collaboration dans le cadre de la structuration de la filière Arts Plastiques et Visuels.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions sur ce dossier ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

29 - STRUCTURES CULTURELLES. SUBVENTION D'INVESTISSEMENT 2021. CONVENTIONS.

M. SAVREUX : Dans le cadre de sa politique culturelle et patrimoniale, Amiens Métropole soutient de nombreux acteurs associatifs et des Établissements Publics de Coopération Culturelle par des subventions de fonctionnement ou de projets qui ont été attribuées en février dernier.

Je vous propose aujourd'hui de les compléter par les aides à l'investissement suivantes :

- 184 325 € pour l'EPCC Maison de la Culture d'Amiens, pour lui permettre notamment de renouveler une partie de ses équipements scéniques ;
- 50 000 € pour permettre à l'association Jardins Paysagers des Hauts-de-France, et qui porte le festival Art et Jardins, d'acheter des matériaux pour la réalisation de créations paysagères ou d'œuvres plastiques ;
- 25 000 € pour l'association Théâtre d'Animation Picard pour lui permettre d'acheter un castelet modulable de Chés Cabotans pour faire du hors les murs ;
- et enfin 9 000 € pour permettre à la Maison pour Tous de Rivery d'installer sa micro-folie. Vous savez que nous aurons, à terme, trois micro-folies : une à Rivery et deux sur le territoire amiénois, à l'Odysée et au Jasa.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

30 - FONDS DE SOUTIEN AUX ARTISTES DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE LIEE A LA COVID-19.

M. SAVREUX : Vous savez, chers collègues, que le secteur culturel est l'un des plus impactés par la crise sanitaire, probablement avec les commerçants et les acteurs de l'événementiel. Les artistes ont été stoppés net dans leur processus de création. Les confinements successifs ont mis un terme aux saisons culturelles et ont contraint les lieux culturels à fermer leurs portes. Même scénario pour les festivals et pour les actions de médiation et d'éducation des publics.

Depuis de la crise, Amiens Métropole est au rendez-vous pour atténuer autant que possible les effets de la crise sur le monde culturel, en respectant bien sûr ses compétences. En complément des mesures que nous avons prises précédemment, je vous propose d'apporter un soutien ponctuel et exceptionnel aux artistes et équipes artistiques qui subissent des pertes financières liées à des annulations ou reports survenus avec la crise sanitaire.

Il s'agit donc, ce soir, de valider la création d'un fonds de soutien qui comporte deux volets : l'un qui serait dédié au spectacle vivant et le second qui serait dédié aux artistes auteurs. Je vous propose de mettre en place ces deux fonds d'aide dédiés aux artistes ou équipes artistiques qui peuvent justifier d'un statut professionnel et qui ont subi entre le 1^{er} mars et le 31 décembre 2020 une perte de recettes (une fois les aides publiques d'urgence déduites) directement liée à la crise de Covid-19.

Le montant total des aides attribuées est plafonné à 50 000 € et le versement des subventions fera l'objet d'une délibération, autant que faire se peut au conseil d'avant l'été. Les conditions d'éligibilité aux dispositifs sont détaillées dans les deux règlements qui vous ont été transmis, que je vous invite à adopter.

M. GEST : Voilà pour ce fonds de soutien aux artistes. Y a-t-il des questions ? Madame DESBUREAUX, puis Madame THÉROUIN.

MME DESBUREAUX : Monsieur le Président, pour cette intervention, je l'admets : je n'ai pas usé de ma plume. Aujourd'hui, je porte la voix dans cette assemblée d'un artiste auteur amiénois qui tente de survivre malgré la crise.

On ne peut qu'encourager ce type d'initiative compte tenu de la situation critique dans laquelle se trouvent les artistes aujourd'hui. Ce fonds de soutien est une initiative salutaire et louable.

Toutefois, à la lecture du document sur les artistes auteurs ici présenté, de multiples incohérences surgissent dans cette intention.

En effet, la mise en pratique de cette aide au travers de ses conditions d'éligibilité rend tout à fait occultée la condition déjà désastreuse et pérenne de nos potentiels créatifs, hors crise Covid, et n'y apporte aucune réponse concrète. Pour exemple, le fait qu'elle s'adresse aux affiliés de la Sécurité sociale des artistes auteurs et non aux assujettis, bien plus nombreux et dans une situation de précarité plus urgente.

La condition de ne pas occuper un emploi salarié à temps plein semble être complètement déconnectée de la réalité de nombre de nos artistes auteurs locaux. Le marché de l'art visuel amiénois est proprement catastrophique. La très grande majorité des artistes auteurs amiénois occupent donc un emploi, parfois à temps plein. Leurs pratiques plastiques, certes impactées, n'en sont pas pour le moins inexistantes. Ce point semble donc, en plus de faire fi du réel, quelque peu méprisant pour celles et ceux concernés, même si c'est bien évidemment involontaire.

Ce fonds de soutien concerne-t-il les arts plastiques ou les arts visuels dans leur ensemble ?

Qu'en est-il des arts appliqués, comme pour les graphistes ou les designers ? Ou même des auteurs, scénaristes, écrivains, auteurs de bandes dessinées ?

En somme, ce fonds de soutien aux artistes auteurs est-il à destination des arts plastiques, des arts visuels ou des artistes auteurs dans leur ensemble ? Le document n'est pas rigoureux, ni clair à ce sujet.

Les conditions de revenus, dont ce fonds de soutien semble faire l'objet par rapport aux pièces à fournir, mettent de côté la position de nos jeunes créatifs et, encore une fois, de la réalité du marché, dont la métropole amiénoise est un cas mortifère en ce qui concerne les arts visuels. En effet, il est rare de pouvoir dégager des revenus lors des 3 à 5 premières années suivant l'obtention d'un diplôme dans le secteur art visuel, d'autant plus compte tenu de la situation du marché local précédemment citée.

Ce fonds de soutien semble donc mettre involontairement en avant les personnes qui auraient déjà pu bénéficier du soutien d'appels à projet et/ou possédant des réseaux professionnels sur lesquels ils peuvent déjà se reposer afin de dégager des revenus. Quid de tous les autres ? Leur travail n'a-t-il aucune valeur, de même que leur diplôme récemment obtenu ? Quid des autodidactes ayant entamé une activité ces dernières années ? Je suis persuadée que ce point est involontaire à l'intention première de ce fonds de soutien et sera donc corrigé afin d'inclure ceux qui sont véritablement dans le besoin.

De plus, la situation de précarité de l'ensemble de ces professions n'est plus à démontrer. Les récents chiffres publiés par le dossier Télérama « SOS Artistes en détresse » en font la démonstration.

Les documents actant de la perte de revenus dans les pièces à fournir ne sont donc t-ils pas superfétatoires puisque l'avis d'imposition est déjà demandé ? Ne serait-il pas plus simple de ne demander qu'à présenter un numéro de SIRET enregistré sous le code APE 903 A en plus de cet avis d'imposition ?

Enfin, et pour conclure, il semble évident qu'un accompagnement financier de 1 000 €, certes louable et même salvateur pour la situation de certains et certaines qui, je le rappelle, ne semblent pas a priori concernés par ce fonds de solidarité, soit tout à fait insuffisant.

En plus d'un accompagnement financier, exceptionnel ou non, à destination de ceux et celles dont la pratique du métier est mise en péril et à travers cela donc le rayonnement culturel de la métropole, de mettre en place une antenne temporaire d'écoute et de rencontre avec un personnel formé et qualifié, et ce, afin de non seulement soutenir mais également comprendre dans quelle dimension l'écosystème culturel est impacté et afin aussi de pouvoir apporter des réponses futures plus pertinentes et efficaces. La construction du Pôle arts visuels à Amiens répondra sans aucun doute à ces attentes, ici relayées par les artistes auteurs. Toutefois, la situation est urgente, critique même, et un fonds de soutien semble être une réponse nécessaire mais également un peu lacunaire.

M. GEST : Merci. La parole à Madame THÉROUIN.

MME THEROUIN : Je vais essayer d'éviter de répéter ce que vient de dire ma collègue Zoé DESBUREAUX, puisque je rejoins en grande partie son intervention par la parole et le témoignage

d'un artiste auteur, puisque nous en sommes au 41^e jour d'occupation du cirque et c'est vrai que ce fonds de soutien arrive enfin. Donc, on peut s'en réjouir à première vue mais on se pose également, nous, des questions quand on lit les deux règlements pour pouvoir bénéficier de ce fonds de soutien, non seulement sur son montant qui paraît faible et voire franchement dérisoire au regard du réseau culturel qui est dense et foisonnant dans la métropole. On semble loin du compte. Et on s'interroge également sur la question du ratio entre spectacle vivant et artistes auteurs. Également, nous nous interrogeons sur les contreparties éventuelles, puisque ce sera versé sous forme de subvention. Et les conditions d'éligibilité sont en effet assez obscures quand on fait passer ces règlements auprès des artistes qui sont les premiers concernés par ce fonds de soutien.

Et une large part des compagnies artistiques ne pourront pas y prétendre, puisqu'il y a beaucoup de possibilités d'être exclu en fait de ce programme de soutien. Les chargés de diffusion non plus. Les structures de médiation culturelle non plus. Les équipes artistiques qui font la médiation culturelle vont-elles pouvoir en bénéficier ? Il est difficile de s'y retrouver. Donc, il est urgent de peut-être clarifier auprès des artistes le fonds de soutien.

Alors, si les intermittents semblent pouvoir en bénéficier, c'est une bonne chose, mais il représentera une aide à la marge pour les plus de 300 intermittents que compte Amiens Métropole. Rappelons que ce sont souvent des personnes qui sont déjà dans la précarité et nous craignons qu'il s'agisse, là, d'un petit coup de communication, certes que nous saluons, mais qui risque surtout de donner de faux espoirs au regard du règlement qui est assez restrictif, plus qu'un réel coup de pouce aux artistes et aux équipes artistiques métropolitaines. Donc, c'est pourquoi nous nous abstiendrons.

M. GEST : Pas d'autres interventions ? Pierre SAVREUX pour une réponse.

M. SAVREUX : Oui. Quelques éléments de réponse, même si je n'ai pas forcément tous les éléments techniques. Ces questions, vous auriez évidemment pu les poser en commission, mais je vais néanmoins quand même apporter quelques précisions.

Le premier sur le niveau d'aide, les 50 000 €, ce serait quand même culotté de réduire le soutien d'Amiens Métropole à ces 50 000 €. Je vous rappelle que depuis le début de la crise, je l'ai dit tout à l'heure, Amiens Métropole est au rendez-vous pour aider les acteurs du monde de la culture à traverser le mieux possible cette crise sans précédent.

Et, je le rappelle, nous avons déjà, en 2020, maintenu l'ensemble des aides de fonctionnement aux structures.

Nous avons voté récemment 400 000 € d'aide aux projets qui vont directement dans la poche des artistes et des créateurs.

Nous avons rémunéré les prestations des artistes qui interviennent dans les écoles, notamment dans le cadre des CLEA, à hauteur de 50 %, y compris lorsque ces prestations n'avaient pas été réalisées.

Nous avons continué de rémunérer nos guides conférenciers, alors qu'il n'y avait plus de visites d'organisées.

Nous créons un festival des arts visuels, nous l'avons créé dans la délibération précédente. C'est de l'argent qui ira directement en soutien aux artistes plasticiens et visuels.

Donc, on ne peut pas accuser Amiens Métropole d'être aux abonnés absents dans la réponse à la crise.

Le deuxième élément que je voulais préciser, c'est qu'Amiens Métropole n'a pas non plus vocation à se substituer à l'État, qui est le premier garant du soutien aux acteurs de la culture. Tout ce qui relève du régime des intermittents, tout ce qui relève de leur assurance chômage, tout ce qui relève de leur situation, c'est d'abord de la responsabilité de l'État. Nous prenons notre part à l'effort, mais nous ne pourrions en aucun cas régler tous les problèmes. Et c'est justement grâce à l'addition des petites initiatives qui sont prises par l'État et par les collectivités territoriales que nous arriverons à apporter une réponse à la hauteur des ambitions.

J'ajoute aussi que beaucoup d'artistes, beaucoup d'acteurs du monde culturel, sont quand même déjà protégés par l'exception culturelle française. Beaucoup sont, par exemple, rémunérés même lorsque les spectacles ont été annulés parce que les équipements, les structures culturelles sont labellisés et sont protégés par un certain nombre de conditions qui sont fixées par l'État. Beaucoup d'acteurs qui travaillent dans des structures culturelles touchent le chômage partiel.

Ce que nous souhaitons avec ce fonds, c'est boucher les trous dans la raquette, aller chercher ceux qui sont les plus aux abois et qui ne sont pas bénéficiaires déjà d'aides de la collectivité ou de l'État. Cela, c'était le deuxième point.

Le troisième élément, il est financier. Ce fonds d'aide d'urgence est un fonds qui est créé sur fonds constant. Je vous rappelle que nous avons préparé le budget à l'été 2020 et nous pensions, à l'été 2020, que la situation allait s'améliorer beaucoup plus vite que cela. Et donc aujourd'hui, les 50 000 € que nous mobilisons, c'est autant d'actions que nous faisons en moins ailleurs. Nous avons effectivement un fonds qui est exceptionnel, mais avec des crédits qui sont réguliers.

Ensuite, pour répondre aux différentes questions qui ont été posées, évidemment ce règlement a vocation à toucher le maximum de personnes. Les illustrateurs seront évidemment concernés, les artistes visuels bien entendu. Donc, Madame DESBUREAUX, soyez rassurée dessus.

Pour ce qui est des jeunes créatifs, nous sommes évidemment attentifs à leur situation. C'est la raison pour laquelle nous avons voté, il y a peu de temps, le dispositif Repères qui permet de les accompagner et de mieux s'insérer dans le milieu professionnel, et éviter surtout qu'ils partent ailleurs. Nous souhaitons garder nos talents à Amiens.

Je voulais aussi vous dire que la Direction de l'action culturelle et du patrimoine aura un œil tout à fait bienveillant lorsqu'il s'agira d'analyser les candidatures et que nous adapterons évidemment ce règlement pour aider le maximum d'artistes possible, à condition bien sûr qu'ils n'aient pas déjà été aidés par Amiens Métropole.

Quant à la fameuse cellule d'écoute que vous avez suggérée, sachez qu'elle existe déjà et que beaucoup d'artistes appellent quotidiennement ou quasi quotidiennement les agents de la Direction de l'action culturelle et du patrimoine pour avoir des conseils, et nous les orientons évidemment vers les dispositifs d'aides possibles.

Concernant la différence de traitement entre les spectacles vivants et les artistes auteurs, nous avons effectivement jugé utile de prévoir une enveloppe plus importante pour le spectacle vivant parce que le spectacle vivant est complètement à l'arrêt. Alors que les artistes auteurs, eux, malgré la situation très difficile pour eux, ont pu quand même, dans leur très grande majorité, continuer de

créer, continuer d'écrire, continuer de dessiner pendant le confinement. C'est la raison pour laquelle nous avons fait cette différence de traitement.

Et puis enfin, sur le coup de communication, je ne pense pas, Madame THÉROUIN, qu'on soit dans une politique de communication. Sachez qu'on est vraiment quotidiennement mobilisés pour essayer d'apporter des réponses au mieux aux artistes qui vivent des moments difficiles. On n'est pas dans la com'. Et je pense que cela serait important que tout le monde puisse voter cette délibération à l'unanimité pour envoyer un message positif aux artistes qui ont aussi besoin de notre soutien et qui nous regardent. Merci.

M. GEST : Merci à Pierre SAVREUX de cette réponse très fouillée et qui méritait d'être dite pour remettre les choses à l'endroit. En vous écoutant, Mesdames DESBUREAUX et THÉROUIN, je me disais que, et c'est un peu normal en raison de votre âge, vous ne devez pas connaître un ouvrage qui s'appelle *Toujours plus* et qui correspondrait assez bien à votre état d'esprit.

Je vais mettre aux voix ce rapport.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes THEROUIN, BECKER (pouvoir à Mme THEROUIN), MM. BARA (pouvoir à M. VOULMINOT), VOULMINOT, DECAVE, PRADAT, Mme DESBUREAUX se sont abstenus.

M. GEST : Très bien. Il est adopté, malheureusement pas à l'unanimité, comme Pierre SAVREUX le souhaitait, pour l'adresser ainsi aux intéressés.

31 - AMIENS. STADE DE LA LICORNE. COVID-19. JAUGE REDUITE ET HUIS CLOS. SAISON SPORTIVE 2020-2021. MISE A DISPOSITION AU PROFIT DE LA SASP ASC FOOTBALL. REDUCTION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION. AVENANT N° 3.

M. DUFLOT : La crise sanitaire liée à la COVID-19 a un impact significatif sur l'activité du club ASC Football. La mise en place par l'État de mesures générales, nécessaires pour faire face à l'épidémie, a pour conséquence une perte de jouissance du stade de la Licorne par le club et des pertes d'exploitation non négligeables avec une jauge d'exploitation inférieure à 5 000 places jusqu'au premier trimestre de la saison 2020-2021 et depuis novembre 2020 jusqu'à la fin de saison un huis clos total. Suite aux dernières mesures gouvernementales, je vous propose d'approuver l'avenant n° 3 qui prévoit une réduction de la redevance d'occupation du stade de la Licorne, donc sur les trimestres 2 ; 3 ; 4 de cette saison où le club ASC a joué à huis clos, accordée donc à l'ASC Football pour un montant de 268 252,52 €.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Oui. La parole est à Monsieur VOULMINOT.

M. VOULMINOT : Merci. Nous ne voterons pas cette délibération.

Ce soir, nous regrettons que l'état d'urgence sanitaire et les mesures gouvernementales soient une nouvelle fois le prétexte à de nouvelles libéralités au profit du sport commercial alors que le sport amateur ne bénéficie pas d'un tel soutien.

Vous prétextez principalement le confinement de la population à partir de mars 2020 et la fermeture administrative des équipements sportifs pour offrir une réduction substantielle des recettes de la métropole au titre de la saison débutée le 1^{er} juillet.

Alors, ce soir, les décisions du président présentées en début de séance nous ont rappelé l'attribution en date du 8 avril 2021 d'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence, mais cela, c'est plutôt normal, avec la société anonyme de sport professionnel, société de capitaux, ASC, et ceci pour un montant de 275 170 €.

À cette dépense, on va ajouter l'avenant 3, là, celui qui est présenté. Je vais dire que c'est une subvention indirecte d'un montant de 268 252 €. Donc, le soutien de la métropole s'élève à 543 422 €.

C'est rigolo l'ordre des points à l'ordre du jour, par rapport aux 50 000 € de tout à l'heure. Là, oui, il y a du soutien !

Alors, la redevance d'occupation, elle participe au financement des travaux d'entretien et de rénovation. La question se pose alors : qui paierait les travaux utiles quand les capacités d'investissement ne me semblent plus garanties ou en tout cas moins garanties ?

Pour une saison normale, au vu des chiffres qu'on avait eus, le soutien net doit s'élever autour de 95 000 €. Je fais la soustraction entre les recettes de la redevance et les dépenses de places et de prestations. Donc normalement c'est 92 000 €. Là, on est à 550 000 € : 500 % d'augmentation. C'est conséquent.

Vous nous demandez de voter une délibération sans connaître la réalité commerciale, économique, du club. Alors quand on fait un petit peu de recherches, on voit que les derniers chiffres connus, oui, il y aura eu la saison, là, qui va passer, qui aura sans doute fait mal, mais nous indiquaient 3 250 000 de capitaux propres, enfin de capitaux propres : 10 millions de capitaux propres et un résultat net de 3 247 000. Nous pensons que la redevance de 357 000 € était tout à fait possible pour une société commerciale dont les actionnaires apporteurs de capitaux seraient censés, si besoin, contribuer aux besoins financiers de la société. Merci.

M. GEST : Monsieur VOULMINOT, je vous engage à vous rapprocher de ceux qui siégeaient dans le mandat 2008-2014, de la majorité de Monsieur DEMAILLY. Vous y constaterez que le marché de prestations de l'époque, de soutien financier au club professionnel, a été, pour certaines années, de l'ordre de 750 000 €. 750 000 € ! Depuis que nous sommes aux responsabilités, jamais un tel montant n'a été atteint.

Cette année, puisque vous faites référence non pas au rapport mais à une décision qui était effectivement dans le compte rendu de mes décisions depuis le mois de mars, nous avons d'abord décidé de baisser les prestations, d'abord parce que ce n'était plus Ligue 1 mais Ligue 2.

Deuxièmement, nous avons décidé de les baisser à hauteur d'environ 400 ou 450 000. Je n'ai plus exactement le chiffre en tête.

Et ensuite, nous avons décidé de le baisser encore justement parce que nous n'avions pas les mêmes prestations que d'habitude, à commencer par les places que nous offrons aux jeunes footballeurs de l'agglomération et également aux différentes communes.

Donc, nous avons fait effectivement baisser très sensiblement cette prestation.

Par ailleurs, effectivement, c'est une entreprise de spectacle, le football, aujourd'hui, c'est comme cela, et c'est la raison d'ailleurs pour laquelle on ne leur donne pas de subvention mais des achats de prestations. Par contre, je vous engage aussi à comparer ce qui est aujourd'hui le coût de

revient pour Amiens Métropole du soutien à ce club globalement en tenant compte aussi du niveau de location du club en année normale. C'est-à-dire, par exemple, l'année dernière, 500 000 € en Ligue 1, ou 350 000 € comme la convention que nous avons signée le prévoit pour la Ligue 2. Vous voyez ? Et je vous engage vraiment à faire le différentiel et vous verrez, aujourd'hui, que la convention que nous avons signée avec le club, il y a maintenant 2 ou 3 ans, a radicalement changé les choses et vous verrez alors le coût que représente vraiment pour Amiens Métropole qui est inférieur ; qui est inférieur – écoutez bien ce que je vais vous dire – au soutien que nous accordons à un club amateur, à un autre club amateur d'Amiens. D'accord ?

Et donc, je constate en plus que dans ce stade de 12 000 places, lorsque nous jouons en Ligue 1 pendant trois saisons, en dehors de la communication énorme que cela a apportée de manière très positive à la ville et à l'agglomération, pendant cette période, eh bien, les 12 000 places étaient remplies. Et je vous engage, là aussi, à me décrire un autre spectacle à Amiens qui est capable de mobiliser 12 000 personnes. Comme on fait aussi, on soutient le club des Gothiques d'Amiens qui, à chaque fois, mobilise entre 2 500 et 3 000 spectateurs. Voilà pourquoi nous sommes amenés à faire cela.

Et puis les aides que nous apportons en soutien à une entreprise, c'est le principe que nous avons établi pour des tas d'autres entreprises qui également souffrent des conséquences de la Covid et qui donc s'est traduit par, par exemple, quelquefois des suppressions de loyer ou des suppressions d'un certain nombre de prestations.

Par conséquent, je vous assure : je me tiens à votre disposition pour vous donner le détail de tout cela et vous verrez : vous serez très, très surpris. Et de toute façon, le détail, c'est très simple, on peut comparer, tout est public et cela fait plusieurs années que cela existe. Rapprochez-vous des amis les plus proches sur le plan politique et vous verrez que vous changerez complètement votre point de vue.

Maintenant je mets ce rapport aux voix.

ADOPTE

Observations :

Mmes THEROUIN, BECKER (pouvoir à Mme THEROUIN), MM. BARA (pouvoir à M. VOULMINOT), VOULMINOT, DECAVE, PRADAT ont voté contre.

32 - ESTREES-SUR-NOYE. INTERET COMMUNAUTAIRE. CONVENTION DE REMBOURSEMENT POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET DES EQUIPEMENTS SPORTIFS.

M. DARRAGON : Il s'agit de mettre à jour la liste des équipements déclarés d'intérêt communautaire sur une partie du territoire Sud et d'actualiser les conventions suite aux évolutions constatées, et de vous autoriser, Monsieur le Président, à les signer.

Donc, le point n° 32 concerne la commune d'Estrées-sur-Noye, pour laquelle je vous propose d'approuver la convention de remboursement des frais occasionnés par l'entretien des espaces verts et des équipements de cette commune, à savoir le terrain de tennis découvert. Le montant total de la dépense qu'Amiens Métropole devra rembourser est de 6 287,98 € pour l'année 2020 et 5 188,04 € pour 2021.

ADOPTE A L'UNANIMITE

33 - GRATTEPANCHE. INTERET COMMUNAUTAIRE. CONVENTION DE REMBOURSEMENT POUR L'ENTRETIEN DES VOIRIES.

M. DARRAGON : En ce qui concerne le point 33, il s'agit de la commune de Grattepanche. Les sommes dues, précisées dans la convention de remboursement à signer, sont de l'ordre du 6 693,81 € pour 2020 et 5 418,90 € pour 2021 pour l'entretien des espaces verts.

ADOpte A L'UNANIMITE

34 - REMIENCOURT. INTERET COMMUNAUTAIRE. CONVENTION DE REMBOURSEMENT POUR L'ENTRETIEN DES VOIRIES METROPOLITAINES.

M. DARRAGON : Concernant le point n° 34, il s'agit de Remiencourt. La convention de remboursement à adopter révisé le coût pour l'entretien des espaces verts, soit 5 349,33 € pour l'année 2020 et 4 631,00 € pour 2021.

ADOpte A L'UNANIMITE

35 - SAINT-FUSCIEN. INTERET COMMUNAUTAIRE. CONVENTION DE REMBOURSEMENT. CONVENTIONS D'OCCUPATION DE LA BIBLIOTHEQUE ET DE LA SALLE DE TENNIS DE TABLE.

M. DARRAGON : Saint-Fuscien, au point 35, où il est proposé de dénoncer l'intérêt communautaire du terrain de pétanque et d'approuver les conventions d'occupation du domaine public de la bibliothèque et de la salle de tennis de table. De plus, pour ce qui est de la convention de remboursement, les dépenses de fonctionnement de la salle de tennis de table, de la bibliothèque et des vestiaires du football sont estimées à 13 277,76 € pour 2020, et un montant identique pour 2021.

ADOpte A L'UNANIMITE

36 - SAINT-SAUFLIEU. INTERET COMMUNAUTAIRE. CONVENTION DE REMBOURSEMENT. CONVENTION D'OCCUPATION DE LA SALLE DES FETES.

M. DARRAGON : En ce qui concerne Saint-Sauflieu pour le point 36, je vous invite à confirmer l'intérêt communautaire du terrain de football, de ses vestiaires et de la bibliothèque. Il conviendrait donc d'approuver la convention de remboursement au titre de l'entretien de ces équipements sportifs, culturels ainsi que des espaces verts métropolitains pour un montant en 2020 de 21 039,90 €. À cela s'ajoute pour 2021 une nouvelle activité de tennis de table dans la salle des fêtes, soit une somme totale de 23 039,13 € pour cette année. Une convention d'occupation du domaine public pour la salle des fêtes sera également à adopter.

ADOpte A L'UNANIMITE

37 - SALOUËL. INTERET COMMUNAUTAIRE. CONVENTION DE REMBOURSEMENT POUR L'ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS.

M. DARRAGON : Enfin, au point 37 qui traite de la commune de Salouël, il s'agit d'actualiser pour 2021 la convention de remboursement pour le nettoyage et l'entretien du local du club de cyclisme, du terrain de football et de ses vestiaires, des terrains de tennis de plein air et de pétanque, ainsi que de la bibliothèque, de l'école de musique et de la salle de musique, pour un montant total de

39 728,02 €. Les conventions d'occupation correspondantes restent quant à elles en vigueur. Merci.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions et des observations sur ces 6 rapports ? Oui. La parole est à Monsieur TAUFOR.

M. TONNELIER : Bonsoir à tous, je voulais vous faire part de ma réflexion au niveau des espaces verts, la convention des espaces verts.

M. GEST : Excusez-moi, je ne vous avais pas reconnu avec le masque. C'est quelquefois difficile. En fait, il s'agit de Monsieur TONNELIER. Pardonnez-moi.

M. TONNELIER : Voilà, c'est cela. Donc, effectivement, j'ai signé la convention avec un petit regret parce que j'ai mis une réserve sur le nombre de mètres carrés parce que je n'arrive pas à avoir le nombre de mètres carrés de voies communales. Je suis donc en train de remesurer le village parce que je ne suis pas tout à fait d'accord avec les surfaces qui sont données. Cela me pose un gros, gros souci, moi, pour pouvoir non pas... pour pouvoir... Au niveau des investissements, cela va me bloquer mes investissements aussi. Voilà. C'est ce que je voulais vous dire. C'est une baisse pour nous qui est très importante.

M. GEST : Alors, écoutez, ce que je vous propose, c'est de regarder à nouveau, mais on va passer le rapport comme il est. S'il y avait besoin d'amener un avenant, on le ferait, mais, comment dirais-je, il y a effectivement, dans les nouvelles évaluations qui ont été faites, quelques communes qui ont un montant qui a été diminué, semble-t-il, bon, selon des critères qui sont établis. Je ne vais pas rentrer dans le détail. Mais ce que je vous propose, c'est que l'on regarde à nouveau avec vous. On m'avait signalé que ces six conventions avaient été validées, donc c'est pour cela qu'on les a présentées. Mais pour autant, je retiens votre remarque.

Y a-t-il d'autres observations ? Non. Alors, je vais mettre aux voix successivement les six rapports.

ADOpte A L'UNANIMITE

38 - Vœux. QUESTIONS ORALES.

M. GEST : Le point 38 prévoyait des vœux et des questions orales. Je n'en ai pas reçu et par conséquent nous avons ainsi épuisé l'ordre du jour. Je vous souhaite une bonne fin de soirée et vous donne rendez-vous le jeudi 3 juin à 18 heures.

La séance est levée à 21 h 13.

Le Président de séance,

Alain GEST

